

Compte-rendu de la séance du Conseil départemental

Le 15 octobre 2021

Adopté à la séance du Conseil départemental du 26 novembre 2021

Monsieur SUEUR préside la séance jusqu'à 10 h 41, arrivée de Mme CAVECCHI.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BACHARD Julien
BERTOLINI Pascal
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas (arrivée à 10 h 02 - Pouvoir à MENHAOUARA Nessrine)
CAVECCHI Marie-Christine (arrivée à 10 h 41 - Pouvoir à PELISSIER Véronique)
DECLERCK Mickaël
DUBRAY Paul
ECARD Sabrina
EON Pierre-Edouard (arrivée à 10 h 52 - Pouvoir à RUSIN Isabelle)
ETORE-MANIKA Edwina
FROMENTEIL Anne
HADDAD Patrick
ISRAEL Deborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
MENHAOUARA Nessrine (départ à 11 h 30 - Pouvoir à BOUGEARD Nicolas)
METREF Nadia
MOINE Sarah
PELISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PLELAN Noellie
PUEYO Alexandre (arrivée à 9 h 44)
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice (arrivée à 10 h 31 - Pouvoir à RAFAITIN-MARIN Agnès)
RUSIN Isabelle
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel (arrivée à 10 h 31 - Pouvoir à SUEUR Philippe)
SUEUR Philippe
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
TOUNGSI-SIMO Cécilia
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BOEDEC Yannick - Pouvoir à TINLAND Virginie
HAQUIN Xavier - Pouvoir à PLELAN Noellie
MEURANT Sébastien - Pouvoir à VILLECOURT Céline
ROULEAU Philippe - Pouvoir à MELO Manuela
STREHAIANO Luc - Pouvoir à PHILIPPON Aziza
VATEL Thomas - Pouvoir à JOSE Patricia

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	7
II.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021	7
III.	EXAMEN DES RAPPORTS	8
	- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	8
	2-04 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1er au 31 mai 2021 et du 1er au 30 juin 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)	8
	2-05 SEMAVO - Rapport sur l'exercice 2020. Perspectives 2021	8
	2-06 Cotisation 2021 auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF)	12
	2-07 Soutien au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France (PNR OPF). Signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2021	18
	2-08 Ouverture des postes de chefs de cuisine à haute responsabilité au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	20
	- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	22
	3-05 Rappel du contexte lié à l'activité de restauration sur l'année scolaire 2020/2021 mise en œuvre d'ajustements budgétaires spécifiques relatifs aux éléments financiers constitutifs de la restauration scolaire ; organisation de la restauration dans les collèges pour l'année scolaire 2021/2022, notamment les nouvelles modalités de gestion des Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) ; ajustements du Règlement départemental de la restauration scolaire applicable au 1er janvier 2022 ; adhésion de la collectivité au réseau Restau'Co	22
	3-06 Mutualisation du service de restauration du collège Anna de Noailles de Luzarches avec le lycée Gérard de Nerval à compter du 1er janvier 2022	26
	3-07 Evolution du dispositif de programmation informatique et robotique "VObot" déployé dans les collèges	27
	3-08 Attribution d'une subvention d'équipement à 10 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux	28
	3-09 Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise : versement du second acompte 2021	29
	3-10 HORS RECUEIL Dotation Départementale de Fonctionnement (DDF) 2022 des collèges du Val d'Oise	31

**- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité
Prévention spécialisée - Logement 37**

4-13 Autorisation de signature de convention rédigée pour des partenariats mis en place dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour des financements exceptionnels de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance au regard de la stratégie nationale formulée en 2019 37

4-14 Actualisation de la politique départementale d'accueil de la petite enfance pour l'exercice 2021 38

4-15 Subvention 2021 à l'association "Enfant Présent" pour le fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) "Val Enfant" situé à Garges-lès-Gonesse. 40

- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société 41

5-09 Acquisition de deux parcelles dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) départemental du marais de l'Aubette de Meulan sur la commune de Sagy. Demande de soumission au régime forestier pour deux parcelles départementales sises sur l'Espace Naturel Sensible de la butte de Marines 41

5-10 Subventions 2021 au monde agricole et participation au Salon International de l'Agriculture 2022 42

- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information 46

1-05 Soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise dans le cadre de la représentation du Département au Salon "Made in France" 46

1-06 Travaux de restauration de la terrasse sommitale du donjon du Château de La Roche-Guyon 46

1-07 Subventions 2021 dans le cadre de l'appel à projets des lieux de diffusion du spectacle vivant 47

1-08 Subventions 2021 aux établissements d'enseignement artistique du Val d'Oise 48

IV - DESIGNATIONS 51

Début de la séance à 9 h 33

Monsieur SUEUR

J'ai l'honneur de présider un court moment.

Je vais demander à Véronique PELISSIER de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel des présents)

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup.

Pour information, nous allons examiner les rapports dans l'ordre suivant : de la Deuxième Commission à la Cinquième Commission et, de ce fait, la Première Commission viendra à la fin.

Monsieur SABOURET

Petite intervention liminaire par rapport au problème de calendrier. Je pense qu'il est important de dire autour de cette table que je trouve regrettable que l'Université des Maires et notre séance de Conseil départemental aient lieu la même matinée, ce qui nous empêche d'être présents, soit à l'un, soit à l'autre. D'ailleurs, je pense que, parmi les absents autour de la table ce matin, quelques-uns sont à l'Université des Maires. Par ailleurs, il y a le Premier Ministre qui vient et qui va certainement faire un suivi de ce qu'il avait annoncé du Plan pour le Val d'Oise. Nous sommes des élus valdoisiens, donc nous devrions être un peu concernés par cela. C'est dommage. Aujourd'hui, nous sommes placés devant le fait accompli. Ce n'est pas la première fois qu'il y a une Université des Maires organisée le même jour qu'une séance du Conseil départemental. Les séances du Conseil départemental sont annoncées à l'avance, il y a un calendrier. Je pense qu'une coordination serait à envisager. Je ne jette la pierre à personne, mais je souhaite - et ce vœu peut être partagé par tout le monde - que ce genre de situation ne se reproduise pas à l'avenir. Nous en prenons acte pour aujourd'hui, mais je trouve vraiment très regrettable que nous ne puissions pas entendre ce que dira le Premier Ministre sur le suivi du Plan pour le Val d'Oise. Même si nous aurons certainement des échos, malheureusement, ce matin, nous ne pourrons pas l'entendre.

Monsieur SUEUR

Nous ne serons pas en direct.

Monsieur SABOURET

C'est un véritable regret.

Monsieur SUEUR

Que je partage pour le Premier Ministre. En revanche, ne pas être présent à l'Université des Maires peut s'apprécier variablement.

(Rires)

Il est à regretter que le Président de l'Union des Maires n'ait pas tenu compte de notre séance, dont il est également averti. L'absence de Monsieur STREHAIANO est liée à sa présence en tant que Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à Marseille, donc au Congrès des SDIS.

Il est vrai que nous ne serons pas en direct. Cependant, à Gonesse, nous avons eu quand même la première présentation du Plan Val d'Oise qui a été un peu émiété, malheureusement.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur SUEUR

Concernant le déroulement de la séance, nous allons commencer par la Deuxième Commission. Rappelez-vous que nous avons un hors recueil, et il n'est pas moindre, puisque c'est la Dotation Départementale de Fonctionnement (DDF) des collèges du Val d'Oise.

J'ai vu qu'il y avait des désignations, nous les ferons in fine.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Monsieur SUEUR

Nous devons approuver le compte-rendu de la séance du 24 septembre dernier. Il a été transmis à chacun d'entre vous.

Avez-vous des observations ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie beaucoup. Ce compte-rendu est adopté.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-04 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1^{er} au 31 mai 2021 et du 1^{er} au 30 juin 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)

Madame RAFAITIN-MARIN

Comme à chaque séance, il s'agit de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée des marchés inférieurs à 214 000 € HT. Pour cette délibération, ceux-ci concernent deux périodes :

- la période de mai 2021, pour un montant de 2 207 538,58 €, qui représentent 477 engagements comptables ;
- la période de juin 2021, pour un montant de 3 345 293,34 €, correspondant à 711 engagements comptables.

Dans votre dossier, vous avez le détail joint. Ainsi, Monsieur le Président, c'est un "donner acte".

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup pour ce "donner acte". Il n'y a pas d'observations particulières.

Donné acte

2-05 SEMAVO - Rapport sur l'exercice 2020. Perspectives 2021

Monsieur SUEUR

Le dossier n°2-05 est également un "donner acte" et je découvre, littéralement, que j'en suis le rapporteur. C'est le rapport annuel sur l'exercice 2020 de la Société d'Economie Mixte départementale pour l'Aménagement du Val d'Oise (SEMAVO).

La SEMAVO ne se présente plus : c'est la société d'économie mixte qui a été constituée pour l'aménagement du Val d'Oise. A sa création, en 1969, c'est un outil au service des collectivités, que le Département a voulu mettre en place. Le Département est naturellement l'actionnaire principal, à 70,98 %. Les actionnaires importants sont :

- Val d'Oise Habitat (VOH), avec 8,29 % ;
- la Caisse des Dépôts, avec 8,29 %, qui nous accompagne régulièrement, puisque nous sommes aussi dans le réseau Services, Conseil, Expertises et Territoires (SCET), qui est le réseau de la Caisse des Dépôts et des différentes Sociétés d'Economie Mixte (SEM) qu'elle anime ;

- Immobilière 3F, avec 4,28 %, pour l'année 2020, mais ils viennent de remonter dans le capital, puisqu'ils ont repris les actions - sauf erreur - de la BNP ;
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), présente avec 3,15 % ;
- Action Logement ;
- quelques banques : la Banque Populaire du Nord, la Caisse d'Épargne, Franpart qui est la Société Générale ;
- la Chambre d'Agriculture ;
- un particulier : Monsieur Daniel CAILLOT, héritier de son père, qui n'a pas voulu vendre ses actions.

Pour l'année 2020, les représentants de notre Assemblée départementale sont :

- Madame SCOLAN ;
- Monsieur BAZIN ;
- Monsieur PUEYO ;
- Monsieur HAQUIN ;
- Monsieur SABOURET ;
- Monsieur EON ;
- moi-même.

Les autres administrateurs sont :

- la Caisse des Dépôts ;
- Val d'Oise Habitat, à travers Madame LEPLUS ;
- Monsieur Jean-François BENON pour le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) qui a pris une action pour participer à ces opérations d'aménagement, dont une grande partie est à vocation économique. Dans le Département, le foncier économique est tout à fait stratégique pour soutenir notre développement et la création d'emplois. Nous sommes toujours en dessous de 200 hectares, ce qui est très insuffisant au regard de la dynamique ;
- Immobilière 3F, à travers Monsieur SAFLA, le nouveau Directeur régional ;
- Franpart ;
- la Caisse d'Épargne.

Les résultats pour l'année 2020 sont magnifiques. J'ai presque un peu de pudeur à vous les présenter, puisque le résultat net, après impôts et intéressements, est de 2 338 000 €.

Nous affichons de très bons résultats depuis deux ans. Ce sont les fruits d'une stratégie que nous avons été amenés à mettre en place. Cela fait partie aussi de la réflexion que nous devons renouveler sur la stratégie de la SEMAVO. Un groupe de travail a été constitué à l'occasion du dernier Conseil d'administration, puisqu'il est évident que la première mission d'une SEM départementale est de participer à des opérations d'aménagement sous forme de concessions.

Il y a quarante ans, ils étaient les seuls opérateurs pour le Département, à part l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) devenue Grand Paris Aménagement (GPA) aujourd'hui. Petit à petit sont apparues des SEM qui se sont transformées ensuite en Sociétés Publiques Locales (SPL) ; je pense notamment, lorsque l'établissement public de Cergy-Pontoise a été clôturé, la nouvelle agglomération s'est dotée de son propre outil, avec pertinence, ce qui veut dire avec également des SEM voisines, par exemple la SEM des Hauts-de-Seine qui est venue grignoter, et parfois plus, sur le Val d'Oise et sur les Yvelines. Le champ même, qui était l'ADN de la SEMAVO, s'est réduit. Pendant une longue période, nous avons été amenés à être soutenus par le Département qui nous a confié énormément de mandats, notamment, pour la construction des collèges. D'ailleurs, nous avons récupéré des mandats de la Région pour la construction de lycées.

A ce jour, les opérations de mandat sont devenues extrêmement limitées et nous n'en avons pas besoin. Quand le Département nous a confié ces mandats, c'était il y a 25 ans pour tenir la SEMAVO la tête au-dessus de l'eau. Nous avons apprécié. Néanmoins, la SEMAVO s'est diversifiée en allant sur des opérations qui n'étaient plus des concessions, des aménagements ou des opérations en compte propre, nous avons aussi osé entrer dans le champ de l'immobilier. C'est ainsi que nous tirons, en quelque sorte, les fruits de ce réaménagement stratégique qui nous donne des résultats magnifiques, alors qu'il y a 20 ans, la SEMAVO était à la limite, puisqu'elle n'avait plus de fonds propres hors capital ; la SEMAVO allait bientôt grignoter le capital et vous savez ce que cela veut dire quand une société commence à être en négatif sur le capital. Ainsi sont présentés ces magnifiques résultats.

L'équipe est petite, elle reste petite, sous l'autorité d'Eric RENCKERT, son Directeur. Ce sont 11 personnes, très rodées. Depuis 15 ans, nous sommes en ISO 9001 et je dois dire que cette certification ISO 9001 est extrêmement pertinente pour nous.

Les pages 83 et suivantes donnent les résultats. Le résultat immobilier est très modeste maintenant, puisque nous sommes propriétaires de l'immeuble SOGE 2000 et que nos locataires, dont la Société Générale, sont partis. Nous occupons un étage.

Un résultat a pu être affecté à nos fonds propres, puisque nous avons décidé d'affecter les 2 211 000 € à nos fonds propres, ce qui les porte, aujourd'hui, à environ 14 000 000 €. Avec les résultats programmés de 2021, nous serons à 15 000 000 €. Cela nous permet d'avoir l'outil intérieur pour financer des opérations qui resteront et devront rester d'intérêt général, ce point est extrêmement important. La SEMAVO a fait de l'argent avec des opérations qui relèveraient d'une logique privée, mais c'est pour maintenir un outil au service de tous.

Sur les grandes opérations, plusieurs pages les décrivent. Je félicite le rédacteur du rapport, car il est précis et pédagogique. Nous avons encore les opérations en concession.

Concernant la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Richarderie, à Marines, nous sommes en fin de concession, c'est quasiment terminé ; à Ennery aussi, avec succès. En revanche, la ZAC Sud à Roissy est très active, alors qu'elle a piétiné très longtemps pour des raisons d'acquisitions foncières et d'un blocage total avec un propriétaire foncier ; nous avons mis cinq ans à résorber cette situation.

La ZAC du Chemin Herbu à Persan a été longuement retardée par des contentieux, notamment d'autorisation de la Commission d'Aménagement Commercial (CAC).

La ZAC des Monts de Sarcelles est pratiquement finie, il y a encore un peu de développement, mais c'est un grand succès aussi. La ZAC du Cœur d'Orgeval est très positive et se termine. Et, la ZAC de la Galathée à Deuil-la Barre est de l'aménagement social, c'est de la rénovation urbaine ; ça a également été un très beau succès.

Une opération hors concession est celle du Thillay. Cette opération explique la raison pour laquelle la SEMAVO se retrouve en participation dans dix sociétés. La première de ces sociétés est URBAN PARK, à Argenteuil, nous ne l'avons pas choisie ; c'était une opération de rénovation très lourde sur le quartier du Val d'Argent. Nous avons été invités à participer à la constitution de cette société qui, aujourd'hui, tente de gérer un immeuble de bureaux. Toutes les autres sociétés sont des sociétés de circonstances qui ont été constituées pour des opérations et qui n'ont pas vocation à être pérennes.

Ainsi, les Grands Champs sur la commune du Thillay dans le secteur de Gonesse, ce sont 33 hectares qui se trouvent en diagonale du giratoire de la Talmouse, en face de FEDEX. Vous pouvez donc imaginer le caractère éminemment stratégique. Cette opération est très dynamique, elle se terminera très positivement et très prochainement.

Pour le reste, vous avez les informations. Je ne vais pas obérer plus le temps de la séance. J'ajoute que votre société départementale est en bon état. Simplement, elle s'interroge sur sa stratégie avec l'intégration, déjà faite depuis longtemps, du développement durable et sur un éventuel retour vers la rénovation urbaine dont elle a été spécialiste. Il ne faut pas oublier qu'elle a géré un dossier "arc-en-ciel" à Garges-lès-Gonesse qui a été ce qu'on appelle un cas d'école, parce qu'il y a eu tous les problèmes qu'on pouvait rencontrer dans ce type de rénovation urbaine.

C'est un "donner acte". Pas d'observations. Je vous remercie.

Donné acte

2-06 Cotisation 2021 auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Monsieur SUEUR

Nous avons la cotisation pour l'Assemblée Départements de France (ADF) qui se réunira les 3 et 4 décembre à Bourg-en-Bresse, où les sorties du soir ne sont pas très nombreuses. Madame Laëtitia BOISSEAU en est rapporteur.

Madame BOISSEAU

Merci Monsieur le Président.

L'ADF est une association que nous connaissons tous bien qui réunit les Présidents des 102 Départements de France. L'ADF représente les Départements auprès des pouvoirs publics. Elle joue aussi un rôle de centre de ressources pour les Conseils départementaux. Elle recueille les expériences, elle valorise les initiatives et les politiques départementales auprès du grand public.

Les Départements ont su se mobiliser pendant la crise sanitaire. On rappelle encore cette crise sanitaire, qui n'est d'ailleurs pas finie. Cette crise a permis de mettre en valeur le rôle central des Départements en matière de solidarité, mais pas seulement. Les Départements ont soutenu l'éducation, la culture, le sport, les associations, soit des secteurs impactés de plein fouet par les nombreux confinements.

A la suite des dernières élections départementales de juin cette année, Monsieur François SAUVADET, Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, ancien Ministre, a été élu à la tête de l'ADF, et notre Présidente, Marie-Christine CAVECCHI, est devenue Vice-Présidente, au mois de septembre.

Pour la nouvelle mandature, le nouveau Président SAUVADET a défini des chantiers prioritaires. Retenons, notamment, le renforcement du rôle des Départements, en tant que chef de file des solidarités humaines, pour être en capacité de réagir à la détresse des citoyens et pour être force de proposition.

Egalement, citons la nécessité pour les Départements de retrouver des marges de manœuvre fiscales et ainsi assurer leur indépendance vis-à-vis des dotations de l'Etat - vaste sujet.

En conclusion, mes chers collègues, comme nous l'a annoncé notre Présidente et comme le Président, Monsieur SUEUR, l'a dit tout à l'heure : nous sommes conviés aux Assises nationales des Départements les 1^{er}, 2 et 3 décembre. Ce sera l'occasion de définir les propositions concrètes qui sont portées par les Départements à l'approche des élections présidentielles.

Dans ce rapport, il vous est demandé, comme chaque année, d'approuver l'adhésion du Conseil départemental du Val d'Oise à l'ADF pour l'année 2021, pour un montant de 96 609,32 €. Cette cotisation est calculée sur la base de 0,078 € par habitant, soit 1 238 580 habitants pour le Val d'Oise, chiffres INSEE actualisés en janvier 2021. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup. Tout est dit.
Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Bien entendu, on ne proposera pas de ne pas adhérer à l'ADF. Cela paraît assez logique que l'ensemble des Départements de France participent à l'ADF. Cela dit, c'est une question qui pourrait éventuellement se poser, avec l'éclatement de la représentation des collectivités territoriales. Cette question peut préoccuper. Aujourd'hui, il y a une multiplication des associations représentant les collectivités, les petites communes, les grandes communes, les communes de montagne, les communes littorales, les communes moyennes...

Monsieur SUEUR

... Les communes touristiques.

Monsieur SABOURET

Oui. Et, le risque de défendre uniquement l'intérêt de certaines collectivités territoriales est de perdre de vue l'intérêt général. Je ne crois pas qu'à l'ADF on perde de vue l'intérêt général. Au congrès qui aura lieu au mois de décembre à Bourg-en-Bresse, je pense que ce sera l'occasion de travailler à essayer de prouver et de montrer en quoi les Départements contribuent très utilement sur notre territoire à l'intérêt général.

Le rapport présenté aujourd'hui est l'occasion, traditionnellement, de faire un tour d'horizon de la question institutionnelle de la place des Départements. Chers collègues, nous venons d'être élus pour sept années et la campagne présidentielle - à n'en pas douter - sera l'occasion d'entendre une nouvelle fois une dénonciation - justifiée par ailleurs - du mille-feuille territorial, avec, pour conséquence, que certains proposeront jusqu'à la suppression des Départements. Ce discours est habituel, nous l'entendons tous les cinq ans. Tous les cinq ans, il y a la remise en cause de la pertinence et de l'utilité de l'institution départementale qui est mise en débat public et qui, souvent, fait l'objet de considérations à l'emporte-pièce. De notre côté, nous pensons que la conviction est partagée bien au-delà de notre groupe sur la modernité ou la possibilité des Conseils départementaux de rester utiles, voire indispensables.

Les Conseils départementaux sont modernes, parce que c'est une collectivité de proximité et "du faire" avec les difficultés du quotidien. Les crises sociales et démocratiques que nous connaissons appellent - tout le monde le dit - à plus de proximité. Par nos missions, par le maillage territorial des services départementaux, par les compétences qui sont exercées par le Département, mais aussi par notre mode d'élection qui fait que nous avons quand même un lien étroit au territoire.

Nous sommes proches de celles et ceux qui ont besoin des services publics locaux et de celles et ceux qui imaginent, qui innovent, qui s'engagent dans des actions cherchant à améliorer la vie des milieux urbains comme des milieux ruraux.

Le Conseil départemental est moderne, parce qu'il est utile aussi pour faire face aux enjeux de notre temps. Nous l'avons vu avec les initiatives prises en matière de numérique. Je voudrais aussi m'attarder sur la solidarité qui a, malheureusement, plus que jamais été remise à l'ordre du jour avec la crise sanitaire qui s'est traduite aussi par une crise économique et sociale. Lors de cette crise, nous avons vu que la solidarité envers les personnes porteuses de handicaps, envers les personnes âgées, envers, finalement, l'ensemble des publics en difficulté, avait remis le Département comme acteur premier de la réponse à apporter à ces populations en difficulté.

Il y a une autre raison également pour laquelle le Département est essentiel. Sur un territoire qui peut être divers avec des difficultés différentes d'un point à un autre du périmètre départemental, il assure un échelon de solidarité territoriale. Il y a un échelon où nous organisons la péréquation entre les différents territoires du Département, où nous essayons d'avoir une action collective.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous pensons que nous pouvons être utiles. Les collectivités départementales sont des collectivités qui peuvent être utiles et extrêmement précieuses. Pour autant, nous sommes parfois en désaccord avec les choix opérés au sein de cette collectivité. Nous ne vous l'apprenons pas. Pour conserver notre utilité, notre modernité, il faudra le prouver à chaque instant et le prouver en utilisant pleinement nos attributions. C'est le cas pour l'éducation, où il faut que nos réponses soient au plus près des besoins éducatifs qui sont en évolution constante. Nous le savons bien dans notre Département, où nous avons une augmentation des populations scolaires. C'est le cas pour le sport et la culture, où nous devons davantage accompagner les associations qui font vivre nos territoires. C'est le cas pour l'environnement, où nous avons notre rôle à jouer dans l'aventure extrêmement dure du sauvetage de la planète. C'est le cas pour l'enfance en danger, où nous espérons une amélioration avec la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance (MDE). C'est le cas pour les personnes en situation de handicap, où nous devons être extrêmement vigilants à l'accompagnement de proximité, comme nous l'avions proposé, la dernière fois, dans une motion, pour avoir des antennes de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) sur différents points du Val d'Oise, en l'occurrence, nous propositions à Argenteuil, ce qui n'a pas été retenu, mais nous continuerons à mener ce combat.

C'est le cas pour les personnes en insertion qui doivent trouver auprès de nous des réponses et un accompagnement adapté pour sortir des situations difficiles dans lesquelles elles se trouvent. C'est le cas pour les mobilités où nous pouvons accompagner encore davantage la nécessaire transformation des habitudes de déplacement des Valdoisiennes et des Valdoisiens.

Nos désaccords sur la conduite des affaires du Département ne sont, ni politiciens, ni stériles. Ils n'effacent pas les nombreux sujets sur lesquels nous convergeons pour défendre les intérêts des habitants de notre territoire. Pour nous, c'est le débat d'idées et de projets que nous essaierons de faire vivre dans cette Assemblée départementale. Je le répète, le Département est utile, moderne et essentiel. C'est le message que nous ferons passer à l'ADF, mais il ne l'est que si nos concitoyens voient, concrètement, de quelle manière nous sommes capables d'être à leurs côtés sur les enjeux de la vie quotidienne. C'est très important, car nous avons en permanence besoin, davantage que les communes ou l'Etat, de faire la preuve que nous pouvons continuer à jouer un rôle dans l'architecture territoriale de notre République.

Voilà les quelques mots que je voulais dire. Bien entendu, pour cela, nous avons besoin de subventionner l'ADF et nous voterons la subvention à l'ADF.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup pour ce qui pourrait être une contribution au Congrès même de l'ADF. Je crois d'ailleurs savoir que notre Présidente va verser sa contribution à ce congrès. Vous l'entendrez. Ce qui vient d'être dit, nous le partageons avec des nuances. Les Départements restent pertinents, d'abord parce que ce sont des territoires qui, certes découpés, en 1789, pas trop géométriquement, correspondent à des pays, à des bassins de vie. Et, il n'y a pas que l'histoire, il y a souvent la géographie et l'économie qui les ont rendus pertinents. Ce n'est pas vrai partout. Toutefois, il y a des Départements qui restent, aujourd'hui, tout à fait adaptés aux besoins modernes. Nous en sommes une démonstration, à travers :

- la proximité, c'est évident ;
- la solidarité, nous l'avons montrée pendant la crise sanitaire ;
- la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui est tout à fait pertinente, vigilante et solidaire ;
- la MDPH est aussi une démonstration avec une véritable amélioration des services, depuis que nous avons repris ce que l'Etat nous a transféré et que nous avons enfin donné une réponse et réduit les délais d'attente des dossiers des bénéficiaires.

La vérité est qu'en Ile-de-France nous restons en suspension parce que la question de l'organisation territoriale du Bassin parisien n'a pas été tranchée. La Métropole est là. Nous avons rangé tous les dossiers. Ils réapparaîtront, peut-être, après les élections présidentielles, mais nous partageons totalement la vocation, la mission avec des services de très grande qualité. Malheureusement, il y a des Départements en France qui, par leur exigüité, leur pauvreté, ne peuvent pas être à la hauteur des attentes des concitoyens. C'est là une grande question.

Nous votons. Y a-t-il opposition ?
Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Pas d'opposition. Je vous prie de bien vouloir excuser mon retard.

Je voulais juste faire une petite intervention dans ce cadre-là. Je n'ai entendu que la fin des propos de Cédric, je les partage. Je sais que nous les partageons pleinement. Je partage aussi les propos que vous venez de tenir, Monsieur le Président, sur la construction de notre politique départementale. Notre collectivité a bien toute sa place dans la construction du monde d'après, je suis persuadé que les Départements sont bien au cœur de la construction du monde d'après et en particulier dans le cadre de la solidarité. Cela implique pour nous des politiques plus sociales, plus ambitieuses. Nous ne méconnaissons, pourtant pas, les contraintes budgétaires qui peuvent exister, d'autant plus au regard de la perte d'autonomie fiscale de notre collectivité. Pour agir, il faut retrouver des marges de manœuvre budgétaires et, pour cela, vous connaissez notre soutien à la recentralisation de l'allocation RSA. Cette recentralisation a été engagée en Seine-Saint-Denis, avez-vous un premier retour de cette expérimentation, puisque nous avons déjà abordé ce sujet ?

De nouvelles marges de manœuvre budgétaires pourraient être mobilisées pour accompagner, plus efficacement, les allocataires du RSA, mais aussi les jeunes qui ont, pour les plus fragiles d'entre eux, été particulièrement impactés par la crise sanitaire, sociale et environnementale. Ces nouvelles marges de manœuvre budgétaires pourraient également nous permettre de nous engager dans l'accompagnement des communes à travers des opérations de renouvellement urbain. C'est une mesure de justice entre les territoires de notre Département.

Enfin, pour être rapide, l'ADF a annoncé faire de la politique du logement une priorité pour le prochain mandat. Nous ne pouvons que nous en réjouir, alors que l'Etat attaque, depuis cinq ans, sans discontinuité les bailleurs sociaux. J'en profite d'ailleurs pour féliciter ma binôme, Nessrine MENHAOUARA, élue cette semaine présidente d'AB-Habitat. Il y a plusieurs mois, nous avons proposé que notre collectivité reprenne la compétence d'aide à la pierre pour accompagner, plus fortement, les rénovations énergétiques, que ce soit dans le privé ou dans le parc public. Madame la Présidente nous avait alors indiqué qu'elle ferait étudier cette proposition. Avons-nous pu avancer sur cette proposition ? Dans quel sens ? Y a-t-il un premier retour ? Le cas échéant, une de nos commissions, ou un groupe ad hoc, peut-elle reprendre cette compétence pour objectiver les freins actuels et la manière la plus efficace de les lever ?
Je vous remercie.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup. Je souris, parce que vous vous adressez, nécessairement, à la Présidente et que je n'ai pas les réponses à sa place. Par ailleurs, comme vous vous êtes excusé d'être arrivé en retard, à la limite, nous aurions voté la délibération que nous n'auriez pas pu faire votre présentation.

Sur les questionnements de retour concernant la recentralisation en Seine-Saint-Denis, je n'ai pas du tout de réponse. Immédiatement, nous n'en avons pas. Sur les autres questions, je ne vous réponds pas.

En revanche, puisque vous avez prononcé le mot "recentralisation", j'ajouterai la déconcentration qui est envisagée dans la loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification (loi 3DS). A Bourg-en-Bresse, je pense que vous parlerez beaucoup de la loi 3DS, qui devrait assouplir quelques textes trop carcans, je pense à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) par exemple. Sur le secteur économique, le Département a été amputé de sa dynamique, il a toujours celle de l'attractivité et, aujourd'hui, nous savons que les Régions ne sont pas, nécessairement, porteuses du développement économique. Dans le domaine social, nous pouvons également craindre qu'une déconcentration nous amène un Etat trop présent par rapport au fonctionnement départemental.

Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, voilà les trois "D" et le "S" c'est Simplification. Depuis le ministériat de Raymond BARRE, en 1976, c'est la "tarte à la crème". La loi va entrer en débat. Ce sera en novembre et décembre, c'est donc le moment d'envoyer des amendements.

Néanmoins, je mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ?

Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Non.

Merci.

Monsieur PUEYO

Je peux apporter un élément de réponse à Monsieur BOUGEARD.

Dans le cadre de Val d'Oise Renov', la Présidente m'a demandé de regarder, puisque nous avons parlé de cette question d'aide financière, d'aide à la pierre. Aujourd'hui, la loi est en train d'être modifiée. Elle m'a donc demandé de faire un "benchmarking" de ce qui se fait en France, dans d'autres Régions ou Départements. Aujourd'hui, la loi indique de plus en plus - ce que Madame POMPILI a indiqué -, à savoir que ce seraient les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui seraient fléchés.

Donc, créer un dispositif pour, immédiatement, mettre en place un mille-feuille - même si nous adorons cela en France et que nous sommes des spécialistes de ce genre de gâteau -, soit créer un mille-feuille sur le mille-feuille, si la prochaine loi qui sera présentée au Parlement flèche directement les EPCI et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), comme étant les collectivités devant aider à la rénovation énergétique des logements. C'est un peu l'esprit de ce qui va être fait. Sincèrement, je ne vois pas très bien quel est l'intérêt d'ajouter un dispositif au dispositif. Néanmoins, nous sommes en train de regarder ce que cela coûte et qui fait quoi.

Monsieur SUEUR

Merci de votre contribution.

Adoption à l'unanimité

2-07 Soutien au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France (PNR OPF). Signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2021

Monsieur SUEUR

Nous passons au point 2-07, le soutien au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France (PNR OPF), soit notre Parc des Trois Forêts, que nous partageons avec l'Oise.

C'est Madame Céline VILLECOURT, Maire de Saint-Prix et propriétaire d'une grande partie de la forêt de Montmorency.

Madame VILLECOURT

Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France (PNR OPF) a été créé en 2004. Le Conseil départemental a approuvé le projet de charte révisée du PNR OPF 2019-2034 lors de sa séance du 5 juillet 2019, emportant ainsi adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du parc (SMAG).

Son nouveau périmètre comprend donc 70 communes, dont 25 dans le Val d'Oise et 45 dans l'Oise. Le présent rapport a pour objet d'examiner le projet de convention bilatérale avec le SMAG du PNR OPF pour l'année 2021. Celle-ci définit l'action financée par la subvention départementale qu'il est proposé d'accorder, pour un montant de 30 000 €.

Le projet de convention s'inscrit dans le respect de la nouvelle charte du PNR OPF dont les orientations et les mesures sont organisées en cinq axes :

- maintenir la diversité biologique et les continuités écologiques avec, pour priorité, la préservation des sites de biodiversité remarquables, des milieux ouverts, ainsi que de la fonctionnalité du réseau forestier et des milieux aquatiques et humides et, enfin, la lutte contre la disparition des espèces animales et végétales ;
- un territoire accueillant et responsable face au changement climatique avec, pour priorité, la limitation de la consommation d'espace et des déplacements et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction ;
- favoriser un cadre de vie harmonieux fondé sur la préservation des ressources avec, comme priorité, la ressource en eau ;
- accompagner un développement économique porteur d'identité, respectueux des enjeux environnementaux ;
- un projet de territoire partagé, en impliquant les habitants et en soutenant les engagements citoyens.

Pour rappel, le PNR OPF avait proposé d'orienter le partenariat avec le Département autour du développement de l'alimentation locale et des circuits courts. Un diagnostic sur la vente directe avait donc été réalisé et deux champs d'action avaient été définis, notamment, favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projet en lien avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour identifier les parcelles disponibles, promouvoir l'alimentation locale auprès des consommateurs, en particulier, à travers des outils de communication mis à disposition des producteurs. Ainsi, un réseau de 27 agriculteurs, dont dix situés dans le Val d'Oise, avait été constitué.

En 2021, la poursuite du plan d'action du PNR OPF, d'un montant prévisionnel de 55 026 €, comprendra plusieurs phases, notamment :

- la deuxième phase de l'étude de la SAFER, qui consiste à identifier le foncier disponible ;
- une aide à la communication des producteurs, pour leur donner plus de visibilité ;
- des actions de sensibilisation et de formation en direction des producteurs ;
- des actions de sensibilisation vers le grand public, pour promouvoir l'alimentation locale ;
- une phase de test et de valorisation, dont l'objectif est de réhabiliter le navet de Viarmes.

Il est donc proposé d'accorder au SMAG du PNR OPF une subvention départementale de 30 000 €, en complément de la participation sollicitée auprès du Conseil régional des Hauts-de-France à hauteur de 25 026 €.

Voici, Monsieur le Président, le rapport ayant pour objet d'approuver ce projet de convention et le financement de ce partenariat 2021 avec le SMAG, pour un montant de 30 000 €.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup. C'est très clair. Nous favoriserons ainsi, je l'espère, les circuits courts, dont les agriculteurs valdoisiens de ce secteur. Je lis dans le rapport qu'un acompte de 15 000 € a déjà été versé. Ici, nous pouvons donc solder sur état des lieux.

Nous mettons aux voix.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Pour cette délibération connexe, j'ai omis de vous dire qu'il y avait un avis favorable à l'unanimité de la Cinquième Commission. Il y a donc un avis favorable des Deuxième et Cinquième Commissions, même si la délibération a été présentée dans le cadre de la Deuxième Commission.

2-08 Ouverture des postes de chefs de cuisine à haute responsabilité au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Monsieur SUEUR

Nous donnons maintenant la parole à Madame Virginie TINLAND pour les chefs de cuisine de nos restaurants de collège.

Ici, il s'agit de la délibération 2-08, qui concerne surtout les personnels. D'ailleurs, Madame TINLAND va enchaîner les rapports. Sur cette question, c'est plutôt une promotion pour nos chefs de cuisine.

Madame TINLAND

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit, dans ce rapport, d'ouvrir des postes de chef cuisinier au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux. Il y a deux objectifs :

- valoriser ce métier, parce qu'ils ont un haut niveau de responsabilité, ils sont garants de la planification et de la production d'une cuisine ; de plus, ils dirigent et encadrent une équipe. Nous ouvrons ces postes pour les cuisines qui accueillent au moins 500 collégiens ;
- fidéliser les agents de maîtrise territoriaux, parce que c'est un métier qui nécessite des recrutements, puisque vous savez que, dans chaque nouveau collège, nous ouvrons une cuisine de production. Il faut, non seulement, fidéliser ceux qui sont avec nous, mais en recruter d'autres.

Donc, cela permettra de valoriser les cuisines de production qui ont le plus fort effectif et de fidéliser nos chefs. Selon le tableau figurant dans le rapport, 12 collèges sont concernés, puisqu'ils accueillent 500 collégiens ou plus.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup.

Monsieur BOUGEARD, voulez-vous intervenir ?

Monsieur BOUGEARD

Nous vous félicitons de cette délibération qui va dans le bon sens. D'ailleurs, elle est un peu dans la continuité de ce que nous avons fait la dernière fois, en systématisant aussi la création des postes de second de cuisine. Une petite intervention pour rappeler que nous sommes bien dans la bonne dynamique.

A titre professionnel, je peux en témoigner. La présence des agents des communes, du Département, de la Région auprès des équipes de l'Education nationale est un élément particulièrement important. Nous ne pouvons que nous féliciter d'aller dans le sens de faire des cuisines de production, et donc de revenir sur ce qui avait été au départ une grande conception des cuisines centrales, qui faisaient des liaisons froides. En effet, une cuisine de production permet d'avoir des préparations de qualité, des préparations avec des produits de proximité et, donc, nous sommes bien aussi dans notre rôle d'éducation au goût et au bien-manger. Le petit bémol, est la barre des 500. Je pense que nous pourrions faire un petit effort sur des collèges de plus petite taille et qui, pour des considérations structurelles, ne dépasseront jamais les 500. De ce fait, ils sont un peu condamnés aux liaisons froides. Pour ceux-là, il faudrait peut-être trouver des clés pour être dans la même dynamique vertueuse.

Monsieur SUEUR

Merci.

Nous mettons aux voix.

Pas d'oppositions ou d'abstentions ?

Parfait.

Adoption à l'unanimité

- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-05 Rappel du contexte lié à l'activité de restauration sur l'année scolaire 2020/2021 ; mise en œuvre d'ajustements budgétaires spécifiques relatifs aux éléments financiers constitutifs de la restauration scolaire ; organisation de la restauration dans les collèges pour l'année scolaire 2021/2022, notamment les nouvelles modalités de gestion des Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) ; ajustements du Règlement départemental de la restauration scolaire applicable au 1^{er} janvier 2022 ; adhésion de la collectivité au réseau Restau'Co

Monsieur SUEUR

Nous restons sur la question de la restauration scolaire pour le point 3-05.

Madame Virginie TINLAND continue à soutenir l'activité dans les restaurations et quelques points d'organisation, de réorganisation et d'ajustement.

Madame TINLAND

Tout à fait, je continue dans la restauration scolaire. Pour répondre à Monsieur Nicolas BOUGEARD, c'est déjà un premier pas pour les chefs et je pense que cela valorise aussi, dans un premier temps, ceux qui ont de grosses équipes à gérer. Bien évidemment, nous continuerons dans cette évolution vertueuse.

Le rapport 3-05 concerne toujours la restauration scolaire, d'une façon un peu plus technique. Le premier point de ce rapport concerne trois mesures d'ajustement budgétaire, qui sont liées au contexte sanitaire du premier semestre 2020, lequel a occasionné, notamment, une diminution du nombre de demi-pensionnaires :

- la première mesure est que le Département a permis aux familles de se désinscrire de la demi-pension, sur le dernier trimestre, pour faciliter la gestion de la facturation, à la fois aux familles et aux collèges. Cette mesure mise en place après le vote du Budget Primitif (BP) a nécessité des ajustements au vote du Budget Supplémentaire (BS) en juillet. Il en résulte une baisse de recettes pour le Département de 2 347 000 € - je passe toujours les centimes ;
- la deuxième mesure : compte tenu, non seulement, de la fermeture des collèges pendant deux semaines, mais également de la mise en place des demi-jauges pour les classes de 3^{ème} et de 4^{ème} lorsque les collégiens ont repris, nous proposons de minorer le second acompte du Reversement à la Collectivité Territoriale (RCT). Il s'agit d'une contribution partielle aux collèges des charges de personnel qui sont supportées par le Département. C'est un petit peu technique. Nous proposons de rapporter ce montant de 40 % à 20 %. Cela permettra aux établissements qui ont subi une baisse de recettes d'ajuster ce flux financier avec une dépense moindre dans leur budget à venir pour l'année en cours. Cette minoration s'élève à 1 756 000 € ;

- Pour la troisième mesure d'ajustement budgétaire, il est proposé de mettre en place un tarif de paniers repas, livrés clé en main, et à prix coûtant aux collègues. Ces paniers repas ont été très utilisés pendant la période, hors confinement, où nous avons manqué de personnel dans les cuisines de production, ce qui n'a pas toujours permis d'en assurer la production. Le prix est facturé par le prestataire à 3,69 €. En réalité, nous n'avions pas créé ce tarif. Il est donc proposé de le créer et de l'appliquer, en le proposant à prix coûtant aux établissements, à compter de janvier 2022. Cela a occasionné, jusqu'alors, une perte de 25 000 € pour le Département, puisque nous n'avions pas créé ce tarif.

Le deuxième point de ce rapport concerne l'organisation de la restauration scolaire :

- la cartographie, d'abord. Cette année, elle concerne trois établissements uniquement. Ils ont vu leur mode de restauration modifié. Les collèges Jules Ferry à Eaubonne et Cécile Sorel à Mériel qui disposent, désormais, d'une cuisine de production, puisque nous nous sommes engagés, à la fois, pour les nouveaux collèges et, à la fois, pour les collèges en restructuration, dont les restaurations ont été restructurées, de créer des cuisines de production. Encore faut-il trouver des chefs, d'où le rapport précédent. Le collègue Marcel Pagnol à Saint-Ouen-l'Aumône voit sa cuisine de production se transformer, temporairement, - je précise que c'est temporaire - en office de réchauffage. Nous avons un problème d'équipe dans ce collège qui ne permettait pas d'assurer le respect des normes, à la fois, nutritionnelles et sanitaires. Donc, nous y reviendrons. Nous travaillons avec le collègue, le nouveau Principal et l'équipe pour revenir prochainement à un office de production. Nous avons donc, à ce jour, 54 collèges en production, 35 en office de réchauffage qui sont livrés par notre Cuisine centrale et 22 en office d'assemblage qui sont livrés par notre prestataire COMPASS ;
- il vous est également rappelé que les tarifs de restauration payés par les familles restent inchangés, et c'est le cas depuis 2015. Donc il est important de le souligner. Seul le tarif pour les offices d'assemblage est unifié, mais cela ne change rien au prix payé par les familles. C'est uniquement notre prestataire qui avait, jusqu'alors, deux lots géographiques, Est et Ouest du Département, et qui a unifié son tarif, mais cela ne modifie en rien les tarifs facturés aux familles ;
- il est demandé d'approuver le nombre de jours de fonctionnement des services de restauration, en tenant compte du nombre de jours d'ouverture des offices, entre quatre jours pour certains et cinq jours pour d'autres.

Le troisième point du rapport concerne quelques modifications à apporter dans le Règlement départemental de la restauration scolaire. C'est principalement en lien avec les cas de force majeure que nous avons rencontrés pendant la pandémie et qui nous obligent à faire quelques ajustements, notamment :

- la possibilité pour les familles de désinscrire leur enfant en cours de trimestre ;
- la prise en compte des absences liées à la pandémie ;
- les modalités de prise en charge des Protocoles d'Accueil Individualisés (PAI) et leur gratuité. C'était déjà le cas, ils étaient déjà pris en charge, mais ce n'était pas mentionné dans le Règlement de restauration. Donc, nous le précisons.

Le quatrième et dernier point de ce rapport est l'adhésion au réseau Restau'Co. C'est, encore une fois, pour valoriser nos chefs. Il est proposé de leur permettre de participer à la 17^e édition du concours "Gargantua", qui désigne le meilleur cuisinier de France de collectivité en gestion directe. Donc, ce n'est pas la première fois que nous y participons. Cela ne s'est pas passé l'année dernière, en raison de la pandémie. Pour que nos chefs puissent y participer, nous devons adhérer au réseau Restau'Co. Le montant de l'adhésion s'élève à 250 €, ce qui n'est pas gargantuesque. En revanche, c'est une belle façon de valoriser nos chefs.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Troisième Commission.

Monsieur SUEUR

C'est un document d'ajustement, qui était nécessairement long à présenter. Il se termine par le Top Chef de nos restaurants scolaires.

Nous mettons aux voix.

Pas d'oppositions ou d'abstentions ?

Monsieur HADDAD.

Monsieur HADDAD

Merci Monsieur le Président.

Nous avons trois sujets, sur lesquels nous souhaitons vous interpellier concernant cette délibération.

Le premier est sur le fait que nous puissions nous inscrire séparément sur un ou plusieurs jours dans la semaine, ce qui est une possibilité offerte par le Département, c'est une bonne chose. En revanche, des remontées que nous avons, il n'est pas sûr que tous les établissements appliquent cette possibilité, alors qu'elle est facilitante pour les familles dans le fait que l'inscription n'est pas binaire - ou on est inscrit ou on ne l'est pas -, et qu'elle soit possible sur plusieurs jours. Donc, nous aurions besoin d'un éclairage sur ce point.

Ensuite, nous avons deux points de désaccord. Le premier est sur le tarif de refacturation des paniers repas à prix coûtant, certes, mais, si ces paniers repas froids sont livrés, c'est parce que le Département, du fait de la crise covid, n'était pas en mesure d'assurer la restauration scolaire dans un certain nombre de collèges. Donc, bien que cela reste, globalement, à prix coûtant, nous aurions aimé qu'il y ait une différenciation en fonction du quotient familial moyen de chaque collègue. A défaut, il n'y a pas cette politique d'équité que nous revendiquons.

La dernière intervention est sur les règles concernant les PAI, où est complètement supprimée la possibilité, pour le Département, de respecter les interdits alimentaires d'origine allergique pour ces enfants, ce qui oblige donc les parents à venir avec leur propre panier repas. Que ce soit une possibilité offerte aux parents, c'est très bien. Que nous soyons dans l'impossibilité totale de s'adapter à la moindre individualisation alimentaire nous paraît problématique et source d'iniquité également. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Madame TINLAND

Concernant les inscriptions sur un ou plusieurs jours, nous arrivons quand même à environ 80 % des collèges qui respectent les forfaits mis en place obligatoirement. Avec ce système mis en place depuis quelques années - deux ans, je crois -, même s'il y a eu quelques complications au départ pour des raisons, principalement, de surveillance d'entrée et de sortie, je pense que maintenant c'est entré dans les habitudes de la plupart des collèges. Je vous donnerai des chiffres plus précis ; je ne les ai pas là. Je pense que cela avance dans le bon sens.

Concernant le tarif des paniers repas, ce tarif s'applique aux collèges et non aux familles. Les familles paient la cantine en fonction de leur quotient. Les paniers repas seront inclus. Ce n'est pas un tarif appliqué aux familles ; il est appliqué aux collèges.

Concernant le PAI, c'est un sujet important. Néanmoins, il revêt un caractère de sécurité. Nous ne pouvons pas nous permettre de gérer les repas spécifiques. Alors, nous prenons les repas des familles, qui sont traités dans des réfrigérateurs spécifiques, réchauffés dans des micro-ondes spécifiques, qui sont mis à leur disposition. Quelle est votre question ? Nous prendrions trop de risques à leur donner la possibilité d'apporter un repas sans le PAI. Il faut que les familles entrent dans le dispositif du PAI, de façon à pouvoir le gérer.

Monsieur HADDAD

Je souhaite préciser la remarque. Il n'y a pas de difficulté sur le fait de laisser des micro-ondes, un système de réfrigération spécifique. Que ce soit une possibilité offerte aux familles, c'est très bien. Simplement - vous me corrigerez, si nous n'avons pas compris -, il n'y a plus de confection de repas spécifique adapté aux besoins alimentaires des enfants. Telle est la problématique.

Madame TINLAND

Non, pas dans les collèges. Les parents doivent les apporter. Avec un PAI, on apporte son repas. Par contre, il est stocké dans un réfrigérateur spécifique et réchauffé. Nous ne fabriquons pas, pour la simple raison que, dans énormément d'aliments, il peut y avoir des allergènes, que nous pourrions en oublier un, que nous pourrions ainsi créer des allergies très, très graves et que le Département ne peut pas se permettre de prendre cette responsabilité. Ce serait trop complexe à mettre en place.

Monsieur SUEUR

Nous mettons néanmoins aux voix.

Oppositions ? Il n'y en a pas.

Abstentions ? La minorité s'abstient.

Adoption à la majorité. L'opposition s'abstient

3-06 Mutualisation du service de restauration du collège Anna de Noailles de Luzarches avec le lycée Gérard de Nerval à compter du 1^{er} janvier 2022

Monsieur SUEUR

Le point 3-06. Cela va dans le bon sens : la mutualisation entre le collège et le lycée de Luzarches. Toujours Madame TINLAND.

Madame TINLAND

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit de la mutualisation de la restauration scolaire entre le collège Anna de Noailles et le lycée Gérard de Nerval, tous deux à Luzarches qui bénéficient du même restaurant scolaire. Je le rappelle, il a été réhabilité et payé en partie par la Région, puisque la Région a participé à la reconstruction de ce restaurant scolaire à hauteur de 5 700 000 €. Nous avons passé cette délibération en 2020.

Ces deux établissements ont une restauration commune. D'ailleurs, ils représentent la plus importante cuisine de production du Département, avec 650 collégiens et 550 lycéens. Les modalités actuelles de fonctionnement sont compliquées à deux titres.

Elles sont insatisfaisantes, notamment au niveau de la mise à disposition du personnel par le lycée, parce que cela ne permet pas à notre chef, qui est responsable de l'équipe, de gérer les absences notamment. La gestion des flux financiers n'est pas simple non plus, parce qu'elle ne permet pas d'atteindre un équilibre financier global.

En conséquence, pour améliorer le fonctionnement et le pilotage de cette mutualisation, il est proposé de mettre en place une gestion de demi-pension assurée, exclusivement, par le collège et donc par le Département, avec une simplification des flux financiers. Vous avez le détail dans le rapport. Il s'agit d'une facturation au lycée par le collège, qui tient compte de l'ensemble des postes de dépenses, et sur la base des repas commandés, et d'une refacturation à la Région des postes de dépenses qui concernent la masse salariale et les fluides.

Il s'agit donc d'autoriser la Présidente à signer la convention-cadre conclue avec la Région, d'une part, et d'approuver la convention bilatérale conclue entre les deux établissements, ainsi que la création d'un tarif de repas d'un montant de 2,15 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Troisième Commission.

Monsieur SUEUR

Je pense que nous sommes unanimes.
Il n'y a pas d'oppositions ou d'abstentions.

Adoption à l'unanimité

3-07 Evolution du dispositif de programmation informatique et robotique "VObot" déployé dans les collèges

Monsieur SUEUR

Le 3-07 est très sympathique. C'est pour Madame Virginie TINLAND.
Il s'agit de l'évolution du dispositif dynamique de "VObot", développé dans nos collèges.

Madame TINLAND

Merci Monsieur le Président.

Profitez-en, c'est le rapport le moins technique que j'ai à présenter et certainement le plus agréable.

Nous organisons la manifestation "VObot" depuis quatre ans. Le Département a été très précurseur en matière d'innovations, notamment robotiques, puisque vous savez que nos collégiens apprennent le codage informatique. Là, il s'agit de leur apprendre le codage informatique avec la robotique, c'est-à-dire de le rendre beaucoup plus ludique. La robotique permet de lier la programmation et la robotique par le jeu, mais aussi de favoriser le travail en équipe et, si vous assistez un jour au "VObot", vous verrez que c'est assez intéressant de les voir dans une grande discipline, dans une grande concentration, mais aussi un bel esprit d'équipe, qui leur permet de favoriser l'estime de soi, mais également le challenge avec les autres.

Depuis 2018, le "VObot" n'a cessé d'augmenter le nombre de ses inscrits, puisque nous avons commencé à 45 participants et que nous en sommes largement au-delà. En 2019, outre le "VObot", les 100 meilleurs collégiens du "VObot" ont participé au "MakeX", manifestation internationale sur la robotique. Les quatre meilleurs collégiens sont partis en Chine pour participer au "MakeX". Donc, c'est un beau challenge de réussir à participer à cela. Je pense que nous le développerons également, même si ces deux manifestations n'ont pas pu se tenir l'an dernier pour les raisons que nous connaissons.

Après cette quatrième édition, puisque l'année dernière, nous avons quand même réussi à maintenir le "VObot". Il s'est tenu au collège Louise Weiss à Cormeilles-en-Parisis en visio avec les classes de Cormeilles-en-Parisis et avec deux classes de CM2. Je le précise, parce que c'est intéressant d'arriver à associer les classes élémentaires. Nous avons fait une enquête de satisfaction auprès de tous les enseignants qui ont participé depuis quatre ans au "VObot". A 100 %, ils trouvent que c'est, non seulement fédérateur, mais également une source de motivation pour les élèves. A la suite de cette enquête, nous avons décidé d'ouvrir le codage à tous les collèges, en proposant un dispositif appelé "le codage pour tous" qui permettra aux enseignants néophytes qui ne participent pas encore au "VObot" de travailler avec leurs élèves sur le codage, ce qui se traduira par une remise, à tous les collèges, d'un kit de robotique composé d'un robot compatible avec les iPad que nous mettons à disposition des collèges. Le coût est de 150 € par kit.

Nous prévoyons de déployer ce dispositif en deux phases. Une partie, en 2021, pour 60 établissements et une partie en 2022 pour les 52 établissements restants. Tout cela pour un coût de 165 000 €.

Je profite de l'occasion pour vous vendre le "VObot 2022". Il se déroulera au mois de juin. Notre petit robot va revenir sur terre. Il n'a pas pu revenir l'année dernière pour cause de crise sanitaire et, cette année, il va revenir avec une chasse au trésor qui permettra au robot de découvrir le patrimoine départemental, puisque la chasse au trésor passera par des sites départementaux, tels que la Château de la Chasse à Saint-Prix, l'île de loisirs à Cergy-Pontoise et les Châteaux d'Auvers-sur-Oise et de La Roche-Guyon. Donc, je vous invite à venir nombreux supporter les collégiens de vos cantons, parce que de nombreux collèges participent à ce challenge.

Ce rapport a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de la Troisième Commission.

Monsieur SUEUR

Et de la Deuxième Commission. Nous accompagnons de bon cœur, naturellement.
Pas d'oppositions ou d'abstentions ?
Donc, l'unanimité pour ces jeunes gens.

Adoption à l'unanimité

3-08 Attribution d'une subvention d'équipement à 10 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux

Monsieur SUEUR

Le 3-08. Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'équipement à dix collèges. C'est plutôt du remplacement ou du rattrapage. Il y a des petits logiciels, il y a des microscopes, il y a un petit peu de tout.

C'est Madame Virginie TINLAND qui vous présente ce dossier.

Madame TINLAND

Nous parlerons tout à l'heure de la dotation de fonctionnement aux collèges. C'est, en effet, un plus par rapport à la dotation qui leur est allouée, lorsqu'ils ont besoin d'équipements complémentaires. Il s'agit de demandes de dix collèges, pour un montant de 52 864 €, afin de leur permettre d'acquérir du matériel manquant. Effectivement, nous étudions ces demandes, nous leur demandons des devis, nous étudions les meilleurs devis. Sur 17 collèges qui avaient fait une demande, dix ont été retenus, en concertation avec le Service de l'Education. Vous avez le tableau à la fin du rapport. Il s'agit de plateaux pour la demi-pension, de tondeuses, de microscopes, d'équipements divers.

Vous le savez - j'avais passé un rapport sur ce sujet -, nous avons mis en place une plateforme de mutualisation de matériel. Gérée par le Service de l'Education au Département, elle commence à bien fonctionner. Je n'ai pas encore de bilan, mais j'espère vous le présenter prochainement. Normalement, cette plateforme évitera certainement l'achat, notamment, de grosses tondeuses pour les collèges qui ont beaucoup d'espaces verts, parce que nous essaierons de mutualiser quand les collèges participent à cette plateforme, pour éviter d'acheter. J'espère passer de moins en moins souvent ce type de matériel dans le rapport de dotation complémentaire.

Ce rapport a recueilli l'avis unanime de la Troisième Commission.

Monsieur SUEUR

Nous aussi, nous sommes unanimes, j'imagine. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

3-09 Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise : versement du second acompte 2021

Monsieur SUEUR

Le 3-09, pour permettre à Madame TINLAND de respirer, c'est notre collègue, Monsieur Ramzi ZINAOU, qui présente le versement du deuxième acompte au Syndicat de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise.

Monsieur ZINAOU

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Le présent rapport a pour objet de valider le montant de 300 000 € versés au Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise au titre de l'année 2021 et d'en autoriser le versement. Ce versement est conforme aux modalités de paiement fixées entre le Département et le SMEAG, puisque chaque année nous versons deux acomptes.

Un solde définitif est versé en N+1, sur présentation des états financiers définitifs. Ce versement portera le total des acomptes versés à 700 000 € et le solde prévisionnel à verser, en 2022, est de 290 000 €. Il sera réévalué en fonction des résultats définitifs.

A noter que ce fut une année difficile pour l’Ile de loisirs, compte tenu des mauvaises conditions météorologiques de cet été, auxquelles sont venus s’ajouter les conséquences de la crise sanitaire et le passe sanitaire pour accéder à la base de loisirs.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup. C’est bien dit. Je crois que nous sommes unanimes.

Pas d’oppositions ou d’abstentions ?

Merci beaucoup.

Voilà Madame la Présidente.

Vous allez nous donner des nouvelles de notre Premier Ministre.

Monsieur Alexandre PUEYO voulait intervenir sur l’Ile.

Monsieur PUEYO

Rapidement, pour indiquer que nous avons changé de gouvernance à l’Ile de loisirs et pour féliciter Monsieur Thibault HUMBERT, Maire d’Eragny et Conseiller régional. C’est à ce deuxième titre qu’il est devenu, il y a trois semaines, Président de l’Ile de loisirs de Cergy-Pontoise. J’ai l’honneur de garder ma charge de Vice-Président à l’animation et à la promotion.

Effectivement, comme l’a dit Monsieur Ramzi ZINAOUI, c’était une année compliquée, comme pour tous les grands dispositifs qui accueillent du public. Nous pouvons comparer cela aussi avec les centres de loisirs ou même Disneyland ou le Parc Astérix qui ont été soumis à des fermetures et à des couvre-feux compliqués. Néanmoins, je tiens à rappeler que c’est un établissement important pour nous, où nous accueillons, très régulièrement, des événements organisés par le Département. Récemment, nous avons accueilli le Raid des Collégiens. Il y a deux semaines a aussi eu le premier Swimrun, nouvelle discipline sportive. Nous voulons, évidemment, utiliser cet établissement dans le cadre de CY Université et avec Paris 2024, comme grands établissements sportifs accueillant du public. Donc, il y a encore beaucoup de choses à faire à l’Ile de loisirs avec, cette année, un financement un peu plus important que d’habitude dû à la covid.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup Monsieur PUEYO.

Adoption à l’unanimité

Madame CAVECCHI

Bonjour à toutes et à tous. Pardon de ce retard.

Merci à Monsieur Philippe SUEUR d'avoir pris le relais. Monsieur Luc STREHAIANO étant au Congrès des SDIS à Marseille, où sera le Président de la République - si j'ai bien compris - demain.

Ce matin, nous avons la visite de Monsieur le Premier Ministre aux Assises de l'Union des Maires du Val d'Oise. Donc, il me semble que c'était normal que je sois présente aux côtés de Monsieur Yannick BOEDEC qui accueille, puisque c'est à Cormeilles-en-Parisis, de Monsieur FARGEOT, Président de l'Union des Maires, et de Monsieur le Préfet. D'où mon retard. Je suis contente de vous retrouver.

3-10 HORS RECUEIL Dotation Départementale de Fonctionnement (DDF) 2022 des collèges du Val d'Oise

Madame CAVECCHI

La Dotation Départementale de Fonctionnement (DDF) 2022 des collèges du Val d'Oise est toujours un moment très important. Naturellement, je laisse la parole à Madame Virginie TINLAND.

Madame TINLAND

C'est mon dernier point, mais pas le moindre. Merci Madame la Présidente.

Outre la construction et l'entretien du bâti de nos collèges, le Département apporte une Dotation Départementale de Fonctionnement aux collèges, de façon à leur permettre d'assurer leur fonctionnement au cours de l'année. La dotation attribuée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 887 135,25 € pour 64 075 collégiens cette année.

Cette dotation se décompose en plusieurs parts. Je vais essayer de simplifier au maximum, néanmoins il y aura quelques informations un peu techniques.

Elle se décompose en deux parts, une part élève et une part patrimoine.

La part élève comprend un forfait de 11 000 € et un autre de 60 € par collégien, lesquels sont versés, automatiquement, à chaque collège. Aux forfaits s'ajoutent des crédits qui sont versés en fonction des spécificités de chaque collège, c'est-à-dire les collèges qui accueillent des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), des classes-relais, des sections sportives, des référents handicap. Le rapport contient le détail avec le montant alloué à chaque collège en fonction de ses spécificités.

La part patrimoine comprend la viabilisation, mais ne concerne plus que le poste "eau", puisque cette année nous avons arrêté le chauffage. Une délibération avait été passée en son temps. Maintenant, c'est le Département, dans le cadre d'un groupement de commandes, qui a repris à sa charge le chauffage et l'électricité. Aujourd'hui, les collèges ne paient plus que leur facture d'eau, ce qui représente une somme de 838 489 €. Je précise que, lorsque les collèges ont des problèmes de fuite ou d'autres problèmes qui concernent le patrimoine, nous venons à la rescousse pour payer ces factures.

Toujours, dans la part patrimoine, concernant l'entretien général, il y a un montant forfaitaire de 14 000 € par collège, ce qui représente 1 554 000 €, et un montant variable, qui dépend de la superficie des collèges, de 2,50 € au mètre carré, ce qui représente près de 2 000 000 €.

Enfin, il y a des crédits spécifiques, également, qui prennent en compte l'ancienneté du bâti, étant estimé qu'ils ont plus d'entretien à leur charge ; ce peut aussi être un crédit spécifique, si le collège emploie un apprenti en office de restauration, par exemple, d'une part parce que cela favorise l'apprentissage et, d'autre part, parce qu'il faut entourer ces apprentis. Il est donc important qu'ils aient des crédits spécifiques. L'ensemble de ces crédits s'élève à 81 650 €.

Cette année, nous ajoutons également, c'est une nouveauté, la prise en charge de la maintenance des défibrillateurs pour les collèges qui en sont déjà dotés. Nous avons, en effet, pris la décision de doter tous les collèges de défibrillateurs, 61 collèges en sont déjà équipés. Pour une question d'équité, puisqu'ils ne font pas partie du marché départemental, nous paierons le contrat de maintenance à leur charge, ce qui représente 191 € par an par contrat de maintenance jusqu'à ce qu'ils entrent dans notre marché dans les trois ans à venir. Pour vos Conseils d'administration, il est important que vous sachiez que tous les collèges seront dotés de défibrillateurs, puisque nous considérons que ce sont des Etablissements Recevant du Public (ERP). Cette compensation pour les défibrillateurs s'élève à 11 651 €.

A ce calcul de la DDF s'applique une déduction, qui correspond à la Participation aux Charges Communes (PCC) de la demi-pension qui concerne les fluides - eau, chauffage, électricité -, j'en ai parlé tout à l'heure dans le cadre de la restauration. Ces fluides sont financés par le Département, c'est donc un pourcentage de 11 % qui est prélevé sur les recettes de demi-pension. Cette PCC soustraite de la dotation globale s'élève à 2 300 905 €.

Ainsi, le montant global de la DDF et des fonds de roulement était de 5 785 259 € en 2020. Il est en hausse de 18 % cette année. Je précise que nous avons mis en place des mesures pour aider les collèges, en 2020, pour tenir compte de leurs difficultés pendant la période sanitaire, notamment nous avons supprimé l'écrêtement qui est appliqué lorsque les collèges bénéficient de plus de quatre mois de fonds de roulement sur leur dotation.

Je précise également que nous sommes un Département plutôt bienveillant, dans la mesure où la plupart des collectivités écrètent, à partir de deux mois de fonds de roulement, voire trois. Nous sommes un des seuls à écrêter à partir de quatre mois de fonds de roulement. Nous avons suspendu, en 2020, cet écrêtement pour leur donner un petit peu de facilité dans cette période difficile. Nous allons le reprendre, en 2022, mais nous allons le faire en deux phases. Nous reprendrons à 10 % l'écrêtement en 2022, puis nous reviendrons aux 20 % en 2023. Je rappelle également que, l'année dernière, pour faciliter cette période de crise, nous avons minoré de 20 % le montant du deuxième acompte du RCT qui s'applique sur les charges de personnel ; le reversement de leur participation aux charges avait été baissé également.

Enfin, j'ai deux points pour terminer ce rapport, l'accès aux piscines, où nous continuons à proposer la somme de 4 000 € par an aux collèges qui ont un fonds de roulement inférieur à quatre mois, pour qu'ils puissent appliquer le "savoir nager" et envoyer leurs classes de 6^{ème}, voire de 5^{ème}, lorsqu'elles n'ont pas fini leur série de 12 séances. Nous continuerons à allouer cette somme aux collèges. Et, les collèges qui ont moins de quatre mois de fonds de roulement participent bien entendu quand même au savoir nager, mais ils sont en capacité de le financer sur leur fonds de roulement.

Quant au dernier point, il est proposé d'inscrire en Décision Modificative 2 (DM2) la somme de 75 000 €, afin de rembourser les frais de transport des collégiens mis en place en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Education nationale. Le Département avait accepté de prendre à sa charge le déplacement des collégiens dans les centres de vaccination, lorsqu'ils avaient plus de 20 minutes de marche à effectuer. Il se trouve que, à la rentrée, près de 50 % des collégiens étaient vaccinés dans le cadre familial, mais nous l'avons pris en charge, lorsque c'était nécessaire. Cela représente une somme de 75 000 € qui concerne les collèges publics et privés.

Le versement de la Dotation s'effectue en deux fois, un premier acompte de 60 % au mois de janvier et un deuxième acompte de 40 %.

Le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Troisième Commission.

Madame CAVECCHI

Nous espérons que l'Etat nous remboursera un petit peu sur les transports pour emmener les enfants dans les centres de vaccination. Les derniers éléments que Monsieur le Préfet nous a donnés, mercredi soir, concernant les enfants, sans avoir le nombre exact, le succès n'est pas extraordinaire, les familles préférant, la plupart du temps, faire vacciner leurs enfants par leur médecin ou leur pharmacien. En tout cas, cela a le mérite d'être en place, c'était important.

Merci beaucoup Madame TINLAND.

Avez-vous des interventions ? Oui, Monsieur HADDAD.

Monsieur HADDAD

Merci Madame la Présidente.

Nous avons une intervention et un désaccord sur la pratique de l'écrêtement qui est reprogrammée à partir de 2022, avec une montée en charge en 2023 pour revenir au taux de 20 %. Le sujet général vis-à-vis de la jeunesse et des collégiens est quand même de bien regarder que :

- notre Département est le plus jeune de France en concurrence avec la Seine-Saint-Denis ;
- notre Département a des quartiers prioritaires de la politique de la Ville - nous sommes le quatrième Département de ce point de vue - avec la plus importante population qui vit dans ces quartiers ;
- nous sommes le seul Département de France en croissance démographique scolaire.

Tout cela mis bout à bout, nous nous disons que cela justifie un investissement supplémentaire. Nous l'avons dit la dernière fois sur les appels à projets, en considérant, unanimement, que les forfaits étaient insuffisants et qu'il fallait qu'ils le soient davantage à l'avenir. Donc, nous pourrions aussi avoir le même raisonnement sur cette pratique de l'écrêtement, parce qu'il ne nous paraît pas scandaleux qu'il y ait un peu de fonds de roulement dans un collège. Nous ne sommes pas en train de taxer le grand capital ou des gens qui s'enrichissent personnellement. Nous sommes sur des fonds qui servent à financer des projets culturels, sportifs, des sorties à la piscine... Donc, sur du pédagogique ou du para-pédagogique, nous pourrions mener la réflexion d'un effort supplémentaire en aidant les collèges et en poursuivant ce qui avait été fait pendant ces années de covid, c'est-à-dire le fait de ne pas écrêter la DDF.

Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération.

Madame CAVECCHI

Madame TINLAND, un petit mot.

Madame TINLAND

Je vais simplement préciser que nous n'avons supprimé l'écrêtement qu'une année, parce qu'ils avaient beaucoup moins de dépenses, néanmoins il fallait les aider à assumer cette période. Si nous remettons l'écrêtement, c'est aussi à la suite du constat de l'augmentation, significative, de plus de 18 % des fonds de roulement dans les collèges. Or, les collèges n'ont pas pour vocation de thésauriser sur les deniers du Conseil départemental, mais de les utiliser - comme vous le dites à juste titre - pour des besoins pédagogiques, des actions éducatives, mais sans thésauriser. Or, là, lorsqu'on laisse plus de quatre mois de fonds de roulement, c'est le cas.

Nous sommes toujours attentifs. Lorsque les collèges ont des besoins spécifiques, ils reviennent vers nous, nous les étudions. Nous leur permettons de vivre très sereinement. J'ajoute que le fonds de roulement n'a rien à voir avec le nombre de collégiens dans le Val d'Oise ou le fait que nous soyons un Département. Cela concerne plus le bâti et notre responsabilité à les accueillir dans les meilleures conditions en construisant des collèges, en les agrandissant, en travaillant sur les sectorisations. Mais, le fonds de roulement n'a rien à voir avec le nombre de collégiens, même s'il est calculé en fonction du nombre de collégiens par collège. Je vous rassure : cela leur permet de vivre très confortablement.

Madame CAVECCHI

Merci Madame TINLAND.

En effet, nous pouvons aussi nous dire que, si les collèges n'utilisent pas leurs fonds de roulement pour mettre en place des actions pédagogiques, c'est dommage. C'est comme cela que nous avons mis en place cet écrêtement, il y a quelques années, parce que nous nous sommes aperçus que des collèges avaient des fonds de roulement pour huit mois. C'était impressionnant.

Quatre mois me paraissent raisonnables. La plupart des collectivités n'ont pas quatre mois de fonds de roulement devant elles en trésorerie. Il faut se le dire. Entre les Communes et l'ensemble des Régions, c'est énorme quatre mois. Je crois que nous le faisons, mais d'une manière raisonnable.

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Nous ne remettons pas en cause la logique même. Nous sommes assez d'accord avec l'idée que l'objectif n'est pas d'avoir des fonds de roulement qui montent jusqu'au ciel. Ce serait inutile. Mais, là, nous ne sommes pas encore totalement sortis de la crise, en réalité. Nous avons un certain nombre de besoins dans les établissements. Il est sûr que certaines dépenses n'ont pas eu lieu, il n'y a pas eu de déplacements, il n'y a pas eu de sorties scolaires. Le programme "hors les murs" dans les collèges est un programme à la maison, puisqu'il n'y avait pas possibilité de faire autre chose. Les différents lieux de sortie habituels étaient fermés.

Nous revenons à un régime normal progressivement, puisque nous faisons 10 % cette année et 20 % l'année prochaine. Le régime normal est 20 %. Nous revenons au régime normal de manière progressive, au lieu de brutale, et nous décidons de le faire maintenant. Cela dit, j'attire votre attention sur le fait que l'absence d'activité "hors les murs" qui sont des activités coûteuses pour les collèges, parce qu'il faut prévoir les déplacements, les entrées lorsque ce sont des endroits où il faut payer des entrées, éventuellement quelques frais annexes, tout cela est pris sur les réserves des collèges. Les activités n'ayant pas eu lieu, il y a un besoin de rattrapage.

Je prends un exemple assez précis, celui des piscines. Nous avons le dispositif. Pendant deux ans, les enfants ont arrêté d'apprendre à nager. Nous avons donc deux générations d'enfants qui n'ont pas appris à nager, nous allons avoir un effort de rattrapage. Je pense que les professeurs d'Education Physique et Sportive (EPS) aujourd'hui veulent envoyer tous les niveaux de classe à la piscine pour apprendre à nager. Pour le coup, c'est coûteux. Nous avons le système d'aide quand, justement, les collègues n'ont pas les quatre mois de fonds de roulement, mais pour beaucoup de collègues ce système d'aide arrive vite à saturation, car c'est 4 000 €, de mémoire. Vous savez combien coûte la location d'un car et, quand on envoie deux classes, on a rempli un car. Dans un collège où on a cinq ou six classes à envoyer, cela peut chiffrer. J'ai interrogé les professeurs d'EPS dans un collège, le collège François Truffaut à Gonesse. Je leur ai demandé combien il faut de séances de piscine cette année, sachant qu'il y a un problème supplémentaire, puisque la piscine, accessible à pied, ferme. Il faut donc envoyer les collégiens dans une autre piscine, ce qui ne pourra pas être fait de la même manière. Il faut donc trouver des ressources pour financer des transports, ce qui coûte plus que les entrées dans la piscine. Les professeurs ont dit que, avec le rattrapage qu'ils doivent faire, il y a plus d'une centaine de séances à organiser.

Remettre dès cette année un régime d'écrêtement est peut-être un petit peu tôt, c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il aurait fallu attendre un retour à une situation normale, donc attendre l'année suivante et attendre que nous ayons un cycle quasi normal qui se soit achevé, puisqu'à la fin nous récupérons de toute façon les trésoreries, très largement excédentaires, à travers le mécanisme d'écrêtement. Nous trouvons que le choix fait, aujourd'hui, d'écrêter n'aurait pas dû être mis en place cette année, même si j'entends quand Madame TINLAND dit que c'est une manière douce et que les manières auraient pu être plus brutales.

Madame CAVECCHI

Un petit mot, Madame TINLAND.

Juste avant que vous preniez la parole, ayant une piscine dans ma ville, je veux dire qu'il sera difficile d'obtenir 100 créneaux dans les piscines. Nous savons qu'il y a du monde qui attend et qu'il n'y a pas beaucoup de piscines dans le Val d'Oise. C'est un autre sujet, Monsieur SABOURET. Vous êtes d'accord avec moi. Nous en reparlerons à un moment ou à un autre.

Madame TINLAND.

Madame TINLAND

Je voulais répondre sur le "savoir nager". Les 4 000 € correspondent à 12 séances. Je pense aussi au temps : les collègues n'ont pas suffisamment de professeurs de sport pour faire 100 séances dans l'année. Il faut non seulement les créneaux à la piscine, mais aussi les accompagnants.

Je rappelle que le "savoir nager" est avant tout dans l'élémentaire et que nous complétons en 6^{ème}, lorsqu'ils n'ont pas eu le temps de le faire en élémentaire. Normalement, les enfants devraient savoir nager, lorsqu'ils arrivent en 6^{ème}. Donc, c'est un complément.

Je ne reviens pas sur la manière douce ou brutale. Je considère que, étant donné que nous ne sommes pas sortis de la crise, nous avons adopté la manière douce en écrétant en deux ans.

Madame CAVECCHI

Merci Madame TINLAND.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? J'ai bien compris que l'opposition était contre. Donc, tout le reste de la majorité approuve. Merci beaucoup.

Adoption à la majorité. L'opposition vote contre

- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement

4-13 Autorisation de signature de convention rédigée pour des partenariats mis en place dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat pour des financements exceptionnels de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance au regard de la stratégie nationale formulée en 2019

Madame CAVECCHI

Nous avons, le mois dernier, me semble-t-il, voté un dispositif similaire à l'hôpital de Gonesse. Je vais laisser la parole à Madame PELISSIER, Vice-Présidente.

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente.

Vous avez tout dit : on prend les mêmes et on recommence. Nous reprenons la même convention que nous avons approuvée, il y a un mois, sur l'hôpital de Gonesse, et nous partons maintenant sur l'hôpital de Sarcelles. Nous sommes toujours dans la coopération entre le Département et l'Hôpital Privé Nord Parisien (HPNP) et nous aidons à la mise en place d'un dispositif d'entretiens prénataux précoces, avec la mise à disposition de sage-femmes pour les parcours de soins de la femme enceinte vulnérable. Nous finançons ces sage-femmes, nous participons, notamment, à la formation de ces sage-femmes et à l'intégration de l'équipe. Je ne vais pas être plus longue, puisque nous avons expliqué cela la dernière fois et nous vous proposons de voter une action à hauteur de 65 000 €, dont une bonne partie sera versée dans les fonds que l'ARS nous alloue.

Madame CAVECCHI

Merci Madame PELISSIER.

Des interventions ? Pas d'intervention.

Donc, nous votons.

Je vois que tout le monde est favorable. Pas de vote contre, pas d'abstentions. Merci.

Adoption à l'unanimité

4-14 Actualisation de la politique départementale d'accueil de la petite enfance pour l'exercice 2021

Madame CAVECCHI

Toujours en direction de l'enfance, de la santé et de la famille. Je redonne la parole à Madame PELISSIER.

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente.

Il s'agit de lister les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement proposés par le Département pour l'accueil de la petite enfance. Nous en avons un certain nombre.

Nous avons tout d'abord une subvention d'aide à l'accueil des enfants et établissements d'accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique. Le Département travaille sur cette question. Nous essayons d'améliorer nos prestations et nous allons verser cette subvention à des structures, notamment des crèches, pour leur permettre d'accueillir des enfants porteurs de handicaps ou atteints d'une maladie chronique, ce qui permet de mettre en œuvre un accueil spécifique, lequel n'est pas toujours évident, et de pouvoir prendre des psychomotriciens notamment, pour avoir un renfort d'encadrement dans l'équipe.

Ce principe de subvention est de verser une aide journalière, quel que soit le nombre d'heures d'accueil, pour inciter les gestionnaires et directeurs de crèche à se mettre à cet accueil d'enfants présentant des difficultés. En 2020, nous avons dépensé, à ce sujet, 57 884 €, pour un total de 5 200 journées prises en charge. Il est proposé, pour 2021, de poursuivre ce dispositif, donc à hauteur de 15 € par jour.

Le deuxième dispositif est l'aide au fonctionnement des Relais d'Assistance Maternelle (RAM). Le Val d'Oise comprend 64 lieux d'implantation en 2020. Le Département a subventionné 15 RAM, pour un montant de 56 743 €. Il est proposé de maintenir ce dispositif, en complément des services proposés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le troisième dispositif est l'aide au fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). Ce sont des lieux ouverts aux enfants de moins de six ans et aux adultes qui les accompagnent. Ils interviennent dans le soutien de la parentalité, problématique commune aux champs de la prévention et de la PMI. Il y a 106 lieux conventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise en 2020. Nous en avons subventionné 47 pour un montant de 47 040 €, et nous vous proposons de maintenir la subvention à 20 € par séance de deux à quatre heures.

Le quatrième dispositif est l'indemnité compensatrice versée aux parents pour les journées de formation des assistantes maternelles agréées. Je pense que les parents seraient contents d'avoir des assistantes maternelles bien formées pour accueillir leurs enfants. En 2020, 308 familles ont pu recevoir cette aide pour un montant de 111 € par famille, ce qui a représenté une dépense totale de 34 353 € et nous vous proposons un montant d'indemnité de 23,04 € par jour de formation pour l'année 2021.

Le cinquième et dernier dispositif est l'aide à l'investissement destinée aux associations et autres organismes publics. Il s'agit d'aide à la construction, à l'aménagement, à la réhabilitation et à l'équipement d'établissements ou services d'accueil de la petite enfance, par exemple les RAM ou les LAEP, dont venons de parler. En 2020, au titre des contrats départementaux, la somme totale de 545 000 € a été versée aux communes dans ce cadre. La liste figure dans le rapport. Il n'y a que sur Montsoul, qu'il y a un petit problème, puisque la construction n'a pas été faite, pour un montant de 125 000 €. Sinon, nous avons bien versé ces 545 000 €.

Je vous propose de fixer le montant de l'ensemble de ces indemnités subventions..., comme indiqué à la fin du rapport. Ce rapport a été accepté à l'unanimité de la Quatrième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci Madame la Vice-Présidente.

Des interventions ? Non.

Donc, nous votons.

Qui est favorable ? Tout le monde.

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

4-15 Subvention 2021 à l'association "Enfant Présent" pour le fonctionnement de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) "Val Enfant" situé à Garges-lès-Gonesse.

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Madame PELISSIER pour nous parler de "Val Enfant".

Madame PELISSIER

Il s'agit ici d'une subvention concernant une association qui s'appelle "Enfant Présent". Cette association a été créée, en 1987, pour répondre à un besoin dû à l'absence de structures entre la crèche et les structures spécialisées, comme les placements familiaux ou les pouponnières. Le Département s'est intéressé à cette problématique et a demandé, volontairement, à l'association de s'implanter dans le Val d'Oise, en 2007, pour accueillir des bébés et des petits enfants qui, dès le départ, présentaient des troubles de développement.

Le soutien du Département s'est manifesté tout d'abord par la mise en place de locaux et, petit à petit, nous sommes devenus le principal financeur de cette association. Nous vous proposons, pour cette association qui a un budget qui s'élève à 1 400 000 €, de participer à hauteur de 700 000 €. Je dois préciser que nous avons plusieurs implantations de cette association aujourd'hui. Les communes n'ont pas voulu participer au financement. Nous avons un financement de participation de la CAF, mais qui est de moins en moins importante, parce qu'elle a considéré que, à partir du moment où le Département finançait des choses, elle n'avait plus à financer. Compte tenu de l'accompagnement mis en œuvre par "Val Enfant", depuis 2007, sur ces territoires, nous proposons d'attribuer cette subvention globale de 700 000 €, correspondant au montant voté au budget 2021 par le Conseil départemental et identique, globalement, à celui de 2020.

Madame CAVECCHI

Merci Madame PELISSIER.

Je crois que le travail auprès de la CAF avance. J'ai cru comprendre que vous étiez assez incisifs et que la CAF va faire un effort supplémentaire. Continuez ainsi. Je pense qu'il est important que la CAF comprenne que, quand on s'occupe du jeune enfant, c'est aussi son travail.

Pas de remarques ?

Donc nous votons.

Qui est favorable ?

Tout le monde.

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-09 Acquisition de deux parcelles dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) départemental du marais de l'Aubette de Meulan sur la commune de Sagy. Demande de soumission au régime forestier pour deux parcelles départementales sises sur l'Espace Naturel Sensible de la butte de Marines

Madame CAVECCHI

Le Service de la Trame verte et bleue du Département, c'est-à-dire la Direction de l'Environnement, du Développement Durable (DEDD). Je vais donner la parole à Madame VILLECOURT pour acquérir quelques parcelles.

Madame VILLECOURT

Merci Madame la Présidente, chers collègues.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais c'est toujours bien de le rappeler. Le Département du Val d'Oise mène, depuis 20 ans, une politique d'acquisitions foncières de parcelles inscrites dans les périmètres de l'Espace Naturel Sensible (ENS) en vue de les protéger, de les valoriser et de les ouvrir au public. Nous connaissons l'importance de ces espaces de nature. Dans ce cadre, lors de la séance départementale du 24 septembre dernier, l'Assemblée a voté le renouvellement de la délégation de l'exercice du droit de préemption des ENS à Madame la Présidente du Conseil départemental.

Le rapport présenté aujourd'hui propose, d'une part, l'acquisition à l'amiable de deux parcelles situées sur la Commune de Sagy dans l'ENS départemental des marais de l'Aubette de Meulan et, d'autre part, la modification du statut de deux parcelles acquises par le Département, en 2014, situées sur la commune de Marines dans l'ENS de la butte de Marines.

Les parcelles des marais de l'Aubette de Meulan ont un intérêt régional. Boisées, situées en plein marais, en bordure du lit naturel de l'Aubette de Meulan, elles sont constituées de vieux peupliers. Leur exploitation envisagée, en 2022, permettra d'améliorer alors la Trame verte et bleue sur la vallée de l'Aubette, en restituant un milieu naturel typique. A terme, un développement pédagogique pourrait être réalisé avec la Commune de Sagy. Cette acquisition représente une superficie de 5 366 m² pour un coût de 3 220 €, hors frais de notaire et d'agence. Pour rappel, ces dépenses sont financées par les produits de la taxe d'aménagement.

Par ailleurs, par un acte administratif signé le 15 septembre 2014, le Département s'était porté acquéreur de deux parcelles boisées incluses dans l'ENS butte de Marines, sur la commune de Marines, d'une superficie totale de 32 609 m² et appartenant au groupement hospitalier intercommunal du Vexin. Cependant, la distraction de ces deux parcelles du régime hospitalier n'avait pas été demandée par le groupe hospitalier à l'Office National des Forêts (ONF). Il convient donc d'y remédier, afin que le régime forestier soit appliqué au nom du Département et non plus au nom de l'ONF. Ainsi, pour régulariser administrativement la situation, il est donc nécessaire d'adresser à l'ONF notre demande via la transmission de cette délibération.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la Cinquième Commission.

Voici, Madame la Présidente, ce rapport qui a pour objet de proposer l'acquisition de deux parcelles et de modifier le statut de deux autres.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente.

Concernant les ENS, je pense que nous posons notre protection bienveillante à chaque fois sur des territoires supplémentaires et je peux imaginer que nous allons continuer à y travailler d'une manière rigoureuse et intense.

Pas de remarques ?

Donc nous votons.

Tout le monde est favorable.

Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

5-10 Subventions 2021 au monde agricole et participation au Salon International de l'Agriculture 2022

Madame CAVECCHI

Ensuite, Monsieur DUBRAY va avoir la parole. Nous allons parler agriculture et dire combien c'est important pour nous. Monsieur DUBRAY.

Monsieur DUBRAY

Merci Madame la Présidente.

Nous allons parler des subventions au monde agricole pour l'année 2021, sachant que l'appui au monde agricole est une priorité du Conseil départemental.

Donc, nous partons sur 16 400 € d'aides pour quatre structures agricoles qui sont :

- la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) ;
- les Jeunes Agriculteurs ;
- Terre de lien ;
- l'association des Points Accueil Installation.

Ce sont quatre structures qui marchent sur l'environnement, sur la pollinisation, les circuits courts. Ce sont beaucoup d'aides, ce sont des petites structures, surtout les Points Accueil Installation et les Jeunes Agriculteurs, où il y a une jeune génération, peu nombreuse, et nous avons besoin que cela reparte et d'avoir une jeune génération qui prenne la relève.

Ensuite, il y a 65 243 € pour la Chambre d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture s'occupe de tout ce qui est recherche pour la valorisation de l'eau, il y a de nombreuses plateformes d'essais pour une agriculture raisonnée. Ce sont des montants qui aident beaucoup les Chambres d'Agriculture.

Enfin, il y a 50 000 € pour le Salon de l'Agriculture, qui n'a pas eu lieu l'année dernière, et qui nous tient à cœur cette année, en espérant que nous pourrons le faire. Nous aurons un stand d'un peu moins de 20 m² - si j'ai bien compris - au Salon de l'Agriculture au niveau de la Région, où nous essaierons de représenter le local et de montrer que le Val d'Oise est un territoire aussi agricole et ambitieux pour son agriculture.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur DUBRAY.

Le Salon de l'Agriculture nous nous y sommes posés dès 2018. En 2020, nous nous sommes fait sortir le samedi soir - pardon de l'exprimer ainsi -, mais nous devions être là jusqu'au dimanche soir et le samedi soir, il y a eu la décision de fermer tous les grands Salons. Nous connaissons la suite des événements et c'était bien normal, mais à l'époque ce fut dur. L'année prochaine, j'espère que nous pourrons de nouveau être présents avec nos producteurs locaux et montrer que le Val d'Oise est un beau territoire rural.

Oui, Monsieur, je vous en prie.

Monsieur BERTOLINI

Madame la Présidente, chers collègues.

Cette délibération est habituelle, puisque nous finançons, chaque année peu ou prou, à la même hauteur les syndicats et les associations agricoles. Nous y trouvons, naturellement, des motifs de satisfaction comme le soutien à l'Association Terre de Lien. Nous y trouvons également des motifs d'étonnement, comme le projet de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) en faveur des apiculteurs, alors que l'utilisation des produits phytosanitaires que défend cette fédération est justement la cause la plus tangible de l'extinction des abeilles.

C'est un paradoxe. Là n'est pas l'essentiel. Nous aidons puissamment la Chambre d'Agriculture de la Région d'Ile-de-France. Cela ne nous pose pas de problème en soi. En revanche, nous devons nous mobiliser sur les questions qui sous-tendent ce soutien : une aide financière, pour quoi faire ? Quel modèle agricole voulons-nous promouvoir et défendre à travers cette aide ?

Au sein de notre groupe, nous défendons la transition de l'agriculture vers le bio, vers la qualité, vers des pratiques préservant la santé de nos citoyens, mais visant également des objectifs plus techniques comme, par exemple, l'autosuffisance des protéines végétales dans la nourriture des animaux.

Pour nous, défendre le modèle agricole "productiviste", c'est vraiment faire du tort à la nature, faire du tort au consommateur, en particulier à sa santé, et ce n'est pas non plus aider les agriculteurs, puisque ce système de développement les mène au bord du gouffre.

Au-delà des aspects économiques, je rappellerai, par exemple, que les agriculteurs paient un lourd tribut en termes de santé, avec des risques de cancer plus élevés que le reste de la population, liés à l'exposition des pesticides. C'est le fameux lymphome qu'on appelle parfois la maladie des agriculteurs. Il nous paraît donc important de définir ensemble ce que nous défendons pour le monde agricole et, ensuite, nous pourrons donner plus de corps et d'objectifs à notre convention avec la Chambre d'Agriculture. La convention qui nous lie à la Chambre arrive à échéance cette année, nous voterons donc ces subventions sans problème. Par contre, nous souhaitons être associés au travail, pour la prochaine convention, en particulier en débattant de la position de notre collectivité sur l'avenir de l'agriculture.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, je n'ai pas de problème pour que nous puissions discuter effectivement sur un travail de fond qui nous intéresse tous, puisque c'est notre vie au quotidien. Par rapport aux subventions qui sont attribuées, vous n'êtes pas sans avoir lu qu'il y a des opérations particulières qui nous intéressent ; par exemple, l'Association des Jeunes Agriculteurs, c'est la visite de deux fermes. Pour cette subvention en particulier, il y a vraiment des sujets qui sont pointés. Par ailleurs, pour les problèmes avec les abeilles, l'idée est aussi d'accompagner les agriculteurs et les apiculteurs dans leurs difficultés au quotidien. Bien sûr, nous sommes tous pour manger le plus sainement possible, mais évidemment cela ne peut pas se faire d'un seul coup.

Monsieur DUBRAY a la parole.

Monsieur DUBRAY

Juste pour revenir sur la FDSEA par rapport aux pesticides. Déjà, je n'aime pas ce mot : pesticide. Les trois qui existent sont : insecticide, fongicide et herbicide ; pesticide n'existe pas. Pour les pollinisateurs, la FDSEA fait une recherche pour faire des balances connectées, c'est-à-dire que, lorsque les abeilles rentrent au bercail le soir, les balances nous montrent qu'elles sont rentrées.

A partir de ce moment-là, l'agriculteur peut aller traiter sa plaine, puisque les abeilles ne sont plus en plaine. Voilà le système de recherche pour le pollinisateur, avec un système de panneaux informatifs par rapport aux riverains. C'est toute une recherche qui est faite avec des formations, de mémoire, il y a eu 32 agriculteurs formés, l'année dernière, à ce mode de traitement où on peut se permettre de traiter quand les abeilles sont rentrées.

Vous l'avez vu, je vais être très bref là-dessus, avec la covid, quand on ne se soigne pas, tout part en vrille. Pour la plante, c'est pareil, elle a besoin d'être soignée. Le bio traite aussi, tout le monde traite. Après, on passe dans une agriculture raisonnée, c'est justement l'objet des recherches de la Chambre d'Agriculture avec ses plateformes d'essais. Si, du jour au lendemain, vous me trouvez la solution, j'arrête de traiter ; cela me coûte tellement cher que si vous trouvez la solution, je suis preneur.

Monsieur PUEYO

Juste pour deux choses. La première, il ne faut pas dire que les agriculteurs subissent plus de cancers dus aux pesticides, car toutes les études françaises ou internationales ont exactement montré le contraire. Donc, c'est une idée très répandue, mais si on se base sur des études scientifiques, c'est le contraire. Les agriculteurs sont moins malades de cancers ou de certaines maladies que la population en général. C'est un fait. Il est peut-être discutable, mais c'est un fait.

Ensuite, il y a toujours le même problème : on parle de l'agriculture productiviste qui n'existe pas en France. On ne peut pas comparer notre agriculture avec ce qui se passe aux Etats-Unis ou au Canada ou en Amérique du Sud ou dans certains pays asiatiques. Je rappelle juste que la population mondiale va avoir besoin de 20 % d'agriculture et de nourriture en plus dans les 15 prochaines années et que 9 % de la population française vit aujourd'hui de l'aide alimentaire, c'est-à-dire qu'elle n'est pas capable de payer ses aliments, grâce à ses revenus. Donc, la question du coût, vous n'en parlez généralement jamais, mais elle est extrêmement importante. Il faut que nous ayons une agriculture compétitive et qui reste abordable pour nos concitoyens. Ce n'est pas qu'une question de production.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Donc nous votons.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Adoption à l'unanimité

- 1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-05 Soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise dans le cadre de la représentation du Département au Salon "Made in France"

Madame CAVECCHI

Nous changeons de Commission. Nous parlions des produits locaux tout à l'heure ; là, le "Made in France" sera le "Made in Val d'Oise", si vous le voulez bien.
Je donne la parole à Monsieur Philippe SUEUR.

Monsieur SUEUR

Nous allons d'un Salon à l'autre, tout en restant à la Porte de Versailles. Le Salon "Made in France" est à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et aussi des chefs d'entreprise d'Argenteuil et de Bezons, soit un groupement qui va au-delà de ces deux territoires. L'initiative est de tenir un village Val d'Oise dans ce "Made in France" qui a eu 80 000 entrées à la dernière édition. Elle est sur une vraie dynamique de réservations. Je crois que c'est intéressant pour nos produits locaux. Le coût est de 50 000 € HT et il est demandé 22 500 € pour participer aux côtés d'autres collectivités.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SUEUR.

Pas d'interventions ?

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

Je rappelle que le réseau des CCI a fait aussi l'objet de coupes claires dans leur dotation budgétaire de la part de l'Etat, depuis quelques années. Il faut donc qu'ils résistent, qu'ils existent. Merci.

1-06 Travaux de restauration de la terrasse sommitale du donjon du Château de La Roche-Guyon

Madame CAVECCHI

Nous passons à un autre sujet. Je laisse la parole à Monsieur Morgan TOUBOUL.

Monsieur TOUBOUL

Merci Madame la Présidente.

Il s'agit de voter une subvention du Conseil départemental à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Château de la Roche-Guyon pour des travaux de restauration de la terrasse du donjon pour un montant total de travaux d'environ 68 000 €. Il est prévu une subvention de 40 % de l'Etat, de 15 % du Conseil régional et de 45 % du Conseil départemental pour un montant total de 30 627,80 €.

Contrairement à l'emploi du futur dans le rapport, qui peut nous induire en erreur, les travaux sont terminés depuis six mois. Donc, l'auteur a reçu comme gage de monter les 300 marches du château les yeux fermés. Les travaux se sont bien passés. C'était de petite ampleur, mais assez technique, au vu de la difficulté d'accès. Il y a une partie des matériaux qui ont été hélitreuillés, nous avons réussi à réemployer les bois anciens de la charpente du XV^{ème} siècle. Les travaux ont duré environ 20 mois, mais les prochains travaux d'envergure au Château de la Roche-Guyon sont bien sûr ceux du théâtre troglodyte et les terrasses des chapelles.

Ce rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité des Première et Deuxième Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur TOUBOUL.

Nous espérons que tout le monde pourra revisiter cette tour, puisque c'est l'attractivité du Château de la Roche-Guyon. Quand on est là-haut, c'est assez fabuleux. Il faut être en forme physiquement.

Nous votons. Tout le monde est pour, je ne peux que l'imaginer comme ça. Merci infiniment.

Adoption à l'unanimité

1-07 Subventions 2021 dans le cadre de l'appel à projets des lieux de diffusion du spectacle vivant

Madame CAVECCHI

Ô combien la culture est importante, nous l'avons vu pendant ces deux années. Je me tourne naturellement vers Madame Patricia JOSE.

Madame JOSE

Merci Madame la Présidente, chers collègues. Il s'agit de l'action en faveur des lieux de diffusion du territoire.

Une attention particulière est portée aux structures dans le domaine du spectacle vivant qui mènent une politique ambitieuse de création, de diffusion et de sensibilisation artistique. Développer l'action culturelle sur le territoire, c'est d'abord encourager et soutenir l'initiative locale. A cet effet, nous lançons, chaque année, un appel à projets dans le domaine du spectacle vivant qui valorise les propositions et le travail des structures culturelles locales, associatives ou municipales. Bien sûr, nous nous attachons - j'y tiens particulièrement - à ce que ces projets soient en cohérence avec les priorités départementales.

Précisément, il faut que :

- ces projets prennent en compte nos publics prioritaires : petite enfance, collégiens, personnes en situation de handicap, personnes âgées ;
- ils permettent un accueil spécifique d'artistes ;
- ils valorisent les champs artistiques peu représentés.

En conséquence, je vous demande de voter une subvention totale de 260 781 € pour soutenir 45 projets déposés par 20 lieux de diffusion culturelle. Je précise que le montant des aides est déterminé en fonction de la catégorie du lieu, du montant des frais artistiques du projet et de l'avis du Comité technique que je préside. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame JOSE.

Pas d'intervention ?

Nous votons.

Tout le monde est d'accord. Merci.

Adoption à l'unanimité

1-08 Subventions 2021 aux établissements d'enseignement artistique du Val d'Oise

Madame CAVECCHI

Je rends la parole à Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci Madame la Présidente, chers collègues.

Le Département mène, depuis plusieurs années, une politique de soutien aux établissements d'enseignement artistique spécialisé en musique, en danse et en théâtre. En Val d'Oise, nous avons cette chance de compter sur un territoire particulièrement dynamique dans le domaine de l'enseignement artistique, puisque nous comptons, en 2020, près de 17 000 élèves inscrits au sein des écoles de musique, de danse et de théâtre. Bien sûr, nous devons encourager et soutenir cette dynamique.

Nous portons, d'abord, une attention particulière aux deux Conservatoires d'envergure régionale et départementale, classés par l'Etat, afin de les accompagner dans leur rôle d'établissement ressource, ainsi qu'au Conservatoire du Vexin, en raison de son rôle fédérateur en zone rurale. Par ailleurs, nous soutenons 41 Conservatoires, implantés partout sur le territoire, à travers une aide à la structuration pédagogique et un appel à projets.

Les critères d'obtention de cette subvention sont clairs :

- participation des collectivités locales dans le budget de fonctionnement de l'école ;
- qualification des enseignants ;
- diversité des instruments proposés ;
- ouverture à des disciplines rares, comme la danse contemporaine, le théâtre ou les musiques anciennes.

Le Département accorde une attention toute particulière aux partenariats avec l'Education nationale, en particulier les collèges, à l'accueil d'élèves en situation de handicap et au dispositif permettant la circulation des publics à l'échelle intercommunale.

Ce présent rapport propose de soutenir un total de 44 établissements d'enseignement artistique et d'accorder, à ce titre, un montant total de subvention de 734 430 €.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame JOSE.

C'est important et c'est le complément de tout ce que nous pouvons apporter sur l'ensemble du Département au niveau de la culture. L'éducation est ce qui compte au départ.

Vous souhaitez intervenir. Je vous en prie, Madame.

Madame TOUNGSI-SIMO

Merci Madame la Présidente, chers collègues.

Nous ne pouvons que nous réjouir que le Département poursuive une politique de soutien aux écoles, aux conservatoires de musique, de danse et de théâtre. Nous l'avons tous constaté, mes collègues l'ont dit à plusieurs reprises, l'accès à la culture, à l'enseignement artistique, est l'un des piliers essentiels pour l'émancipation des Valdoisiennes et des Valdoisiens.

La période que nous venons de vivre, qui a empêché l'accès à la culture et qui a fortement fragilisé les acteurs de terrain, rend encore plus précieux l'engagement du Conseil départemental. Nous avons besoin de culture, mais nous avons besoin d'apprentissage de qualité. Cet apprentissage de haut niveau se concentre sur les deux établissements majeurs de notre Département.

Le Conservatoire à caractère régional de Cergy et le Conservatoire à caractère départemental d'Argenteuil. C'est essentiel et nous saluons l'engagement des équipes sur ces deux établissements. Nous avons souhaité, là aussi, apporter un soutien particulier exceptionnel à la structuration de l'apprentissage de la musique dans le Vexin. Le territoire le mérite et sa géographie l'exige. Vous connaissez les difficultés que rencontrent les territoires de l'Est du Département et nous pensons - j'y associe bien entendu mon binôme, Monsieur Cédric SABOURET, et nos collègues de Sarcelles, Madame Déborah, ISRAEL et Monsieur Patrick HADDAD - que nous pouvons faire bien mieux pour l'Est du Département pour offrir également un débouché de bon niveau aux jeunes et aux moins jeunes de notre territoire. Il est naturellement essentiel que notre territoire initie le projet et nous y travaillerons localement. Il sera nécessaire que le Conseil départemental, si nous y parvenons, nous accompagne plus avant dans cette démarche.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame.

Du coup, je fais voter.

Monsieur SABOURET ?

Monsieur SABOURET

Pour compléter ce qui a été dit, il y a un vrai déséquilibre Est - Ouest sur le domaine artistique. Il y a un vrai sujet sur lequel il faut travailler tous ensemble. Nous ne pouvons pas nous contenter, comme l'a dit Madame Cécilia TOUNGSI-SIMO, d'être dans une logique passive, en attendant des projets qui viennent du territoire. Nous devons être proactifs dans cette histoire.

Madame CAVECCHI

En général, nous essayons de l'être. La parole est à Madame JOSE.

Madame JOSE

Il n'y a pas de soucis, mais il faut rappeler que ce sont des appels à projets. Donc, il faut absolument que les structures de l'Est du Département répondent aux appels à projets et nous pourrons les aider. Il est vrai que s'il n'y a pas d'appels à projets, c'est compliqué.

Madame CAVECCHI

Vous allez travailler ce sujet, je n'en doute pas et ce sera très bien. Nous nous retrouverons à ce moment-là, naturellement.

Je fais voter.

Etes-vous d'accord ?

Tout le monde est d'accord.

Merci infiniment.

Adoption à l'unanimité

IV - DESIGNATIONS

Madame CAVECCHI

A chaque séance, nous avons quelques désignations, depuis le mois de juillet. Il y a lieu maintenant de procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les Catégories A, B et C - Commission interne, ainsi qu'il suit pour la Catégorie A :

7 membres titulaires	7 membres suppléants
Mme Muriel SCOLAN M. Mickaël DECLERCK Mme Agnès RAFAITIN-MARIN Mme Véronique PELISSIER Mme Virginie TINLAND M. Luc STREHAIANO M. Morgan TOUBOUL	M. Anthony ARCIERO M. Patrice ROBIN M. Julien BACHARD M. Ramzi ZINAOU Mme Laetitia BOISSEAU Mme Aziza PHILIPPON Mme Noellie PLELAN

Pour la Catégorie B :

5 membres titulaires	5 membres suppléants
Mme Muriel SCOLAN M. Mickaël DECLERCK Mme Agnès RAFAITIN-MARIN Mme Véronique PELISSIER Mme Virginie TINLAND	M. Anthony ARCIERO M. Patrice ROBIN M. Julien BACHARD M. Ramzi ZINAOU Mme Laetitia BOISSEAU

Pour la Catégorie C :

8 membres titulaires	8 membres suppléants
Mme Muriel SCOLAN M. Mickaël DECLERCK Mme Agnès RAFAITIN-MARIN Mme Véronique PELISSIER Mme Virginie TINLAND M. Luc STREHAIANO M. Morgan TOUBOUL M. Gérard LAMBERT-MOTTE	M. Anthony ARCIERO M. Patrice ROBIN M. Julien BACHARD M. Ramzi ZINAOUI Mme Laetitia BOISSEAU Mme Aziza PHILIPPON Mme Noellie PLELAN Mme Déborah ISRAEL

Pas de remarques ?

Nous votons.

Qui est favorable ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

Adoption à l'unanimité

Ensuite, nous avons une modification de la désignation des membres du Conseil départemental au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) - Quatrième Commission, ainsi qu'il suit :

- CDCA - Formation spécialisée des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Mme Manuela MELO Mme Malika AHRES	Mme Isabelle RUSIN M. Gérard LAMBERT-MOTTE

- CDCA - Formation spécialisée des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Mme Anne FROMENTEIL Mme Sabrina ECARD	Mme Véronique PELISSIER M. Thomas VATEL

Pas de remarques ?

Tout le monde est d'accord.

Je vous remercie beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Chers collègues, avant de clore cette séance, je souhaitais vous rappeler que le 16 octobre 2020, le professeur Samuel PATY était assassiné aux abords de son collège à Conflans-Sainte-Honorine, victime du terrorisme islamiste. Un an après, et alors que le traumatisme reste vif au cœur de la communauté éducative et dans tout le pays, il nous faut réaffirmer, tous les jours, dans chaque école, dans chaque collège, dans chaque lycée et sur chaque territoire de la République, notre principe inaliénable de liberté.

Un an après, cet événement tragique nous incite à trouver le courage d’agir, toujours en cohérence, avec nos valeurs françaises de laïcité et de rester déterminés à les défendre.

Pour ne jamais oublier et afin d’honorer la mémoire de Monsieur Samuel PATY, je vous invite à observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Madame CAVECCHI

Je vous remercie beaucoup. C’est un moment émouvant.

Il y a beaucoup de commémorations dans toute la France, notamment à Conflans et à Eragny demain, puisqu’il habitait à Eragny. Bien sûr, c’est un moment qui va nous rappeler beaucoup de choses de l’année dernière et qui fait que les professeurs sont en première ligne aujourd’hui, en particulier les professeurs d’histoire-géographie, qui ont une mission compliquée.

Je vous remercie infiniment.

Madame PELISSIER

C’était pour faire un peu plus léger et demander une ovation spéciale au retour de notre ami, Monsieur Yohann ETORE, parmi nous.

(Applaudissements)

Madame CAVECCHI

Vous avez bien fait, parce que je ne me pardonne pas de l’avoir oublié. Donc, Monsieur Yohann ETORE, bien sûr, bienvenue et le 2^{ème} étage est chez vous.

Fin de la séance à 11 h 45